

Faculté des Sciences et Techniques

Licence Professionnelle

Métiers des Ressources Naturelles et de la Forêt

Parcours Aménagement arboré et forestier

2023/2024

Outils d'aide à la gestion et à la valorisation des haies apportés aux agriculteurs en Creuse



Judith MERY

Stage effectué du 28 mars au 31 juillet 2024

Chambre d'Agriculture de la Creuse

Responsable du stage

BEUZE Pierre

Conseiller forestier

Tuteur universitaire

COSTA Guy

Enseignant chercheur



Remerciements

Tout d'abord je souhaite remercier mon maître de stage Monsieur BEUZE Pierre pour son accueil et qui m'a donné de son temps. Je le remercie de m'avoir apportée compétences et savoir lors de mon stage. Je le remercie pour sa pédagogie et de toute l'aide qu'il a pu m'apporter.

Je souhaite également remercier Monsieur GOUZONNAT Frédéric qui a été mon tuteur de stage pendant la deuxième période de stage ainsi que toute l'équipe de la Chambre d'Agriculture de la Creuse, la direction sans qui mon stage n'aurait pas pu être effectué et tous les agents qui m'ont accueilli et apporté leurs savoirs.

Mes remerciements vont aussi à tous les acteurs que j'ai rencontrés et qui m'ont accompagné dans la réalisation de mon rapport.

Je veux remercier également l'ensemble de l'équipe pédagogique de la Licence Professionnelle des Métiers des Ressource Naturelles et de la Forêt qui m'a soutenue lors de la rédaction de mon rapport, mais aussi pour toutes les connaissances qui m'ont transmises lors de cette année.

Je souhaite remercier l'ensemble de mes camarades avec qui j'ai pu passer mon année, qui m'ont soutenue et apporter aides et savoirs.

Liste des abréviations

SCIC : Société coopérative d'Intérêt collectif

CETEF : Centres d'Etudes Techniques et Economique Forestières

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

SAU : Surface Agricole Utile

DDT : Direction Départementale des Territoires

PGDH : Plan de Gestion Des Haies

PGDHP : Plan de Gestion Des Haies Partagé

STAV : Science et Technologies de l'Agronomie et du Vivant

MSA : Mutualité Sociale Agricole

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

SARL : Société à Responsabilité Limitée

CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 4.0 France** »

disponible en ligne : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



Table des matières

Introduction	9
1. Présentation de la structure d'accueil	10
1.1. Localisation.....	10
1.2. Historique.....	11
1.3. Les missions et les rôles de la Chambre d'agriculture de la Creuse	11
1.4. Le personnel et ses qualifications	12
1.5. Service forêt.....	12
1.5.1. Les missions.....	12
2. Diagnostic	14
2.1. Qu'est-ce que le bocage ?	14
2.2. Présentation du département Creusois	14
2.2.1. Le contexte.....	14
2.2.2. Le relief et pédologie	15
2.2.3. Climat.....	15
2.3. Le bocage autrefois et son évolution.....	15
2.3.1. Densité et répartition des bocages Creusois.....	17
2.3.2. Identification des enjeux	17
2.3.3. Essences présentes	18
2.3.4. Les différentes typologies et leurs gestions	18
3. Outils d'aides à la gestion et à la valorisation des haies	20
3.1. Outil d'aide à la gestion n°1 : le PGDH.....	20
3.1.1. Présentation de l'outil	20
3.1.2. PGDH P n°1	22
3.1.3. PGDHP n°2	22
3.1.4. PGDHP n°3	23
3.1.5. Financement.....	24
3.2. Outils n°2 d'aide à la gestion : les formations.....	24
3.2.1. Présentation des différentes formations.....	24
3.2.2. Financement.....	25
3.3. Outils d'aide à la gestion n° 3 : « Plantons des haies »	25
3.3.1. Les financements	27
3.4. Valorisation de la haie.....	27
3.4.1. Problématique	27
3.4.2. Exemples de solutions apportées	30

3.5. Fiche synthèse.....	31
Conclusion	34
Références bibliographiques	36
Annexes	38

Table des illustrations

Figure 1: Antenne de la Creuse	10
Figure 2: maille de Gouzon	16
Figure 3: Exemple de plantations	26

Table des tableaux

Tableau 1 : coût annuel pour 100m de haies.....	28
Tableau 2: Fiche synthèse	31

Introduction

Le sujet du rapport porte sur les outils mis en place pour les agriculteurs dans la gestion et la valorisation des haies sur le département Creusois. Ce dernier a été réalisé au cours de mon stage au sein de la Chambre d'Agriculture de la Creuse. Dans le cadre d'une formation en licence professionnelle « Métiers des ressources Naturelles et de la Forêt » à l'université de Limoges. Le commanditaire de ce sujet de stage est la Chambre d'Agriculture de la Creuse.

La commande consiste à recenser les différents outils mis à disposition des agriculteurs pour la gestion et la valorisation de leurs haies. Les agriculteurs font partis de 80% des acteurs directs dans le maintien des systèmes bocagers en France. Travailler avec eux et leur apporter les outils nécessaires est indispensable pour conserver cet important patrimoine bocager qui fait parti intégrante de notre territoire et qui nous apporte bon nombre d'avantages. Le préserver est indispensable.

La réalisation de mon sujet de stage nécessite la présence de tuteur afin d'encadrer le dit projet. Ainsi les responsables du stage sont les suivants : Monsieur BEUZE Pierre qui a été mon maître de stage pendant la durée de mon stage et qui est conseiller forestier à la Chambre d'Agriculture de la Creuse, le deuxième référent à la chambre qu'il m'a été donné d'avoir est Monsieur GOUZONNAT Frédéric, sous-directeur de la Chambre d'Agriculture de la Creuse. Monsieur COSTA Guy enseignant-chercheur à la faculté des Sciences et Techniques de Limoges, représentera quant à lui l'université de Limoges.

La démarche que j'ai mise en place pour la réalisation de ce projet consistera dans premier temps d'établir un état des lieux avec une description de la structure d'accueil, du département de la Creuse ainsi que le bocage creusois.

Par la suite je vais décrire tous les outils que j'aborde, leur importance, rôle et financement. Ensuite je vais réaliser pour chacun d'entre eux une analyse critique et les points d'amélioration possibles.

Ce document peut être utilisé lui-même comme outil pour recenser tous ceux mis à disposition des gestionnaires des haies et d'en comprendre le fonctionnement afin de savoir vers lequel se tourner selon leurs demandes.

1. Présentation de la structure d'accueil

Avant tout chose il convient de présenter la structure d'accueil dans laquelle j'ai effectué mon stage. Pour cela je vais indiquer la localisation, son fonctionnement, historique ainsi que le personnel présent et son application dans le territoire.

1.1. Localisation

La Chambre d'Agriculture de la Creuse est un établissement public, dirigé par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. La Chambre d'Agriculture joue un rôle de représentation des intérêts de l'agriculteur auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Elle mène des actions locales, nationales et européennes, en agissant sur le développement économique, social et environnemental. Elle intervient auprès des pouvoirs publics dans la réalisation de projets agricoles, dans la gestion des ressources naturelles, dans le développement économique, dans des projets concernant l'environnement, etc.

La Chambre d'Agriculture est composée de trois pôles, un national, régional et départemental. Chaque échelon a le même fonctionnement et dispose d'instances dont les missions sont similaires : sessions, bureau, commissions thématiques et comités d'orientation. Les pôles départementaux sont eux-mêmes divisés en antennes, ce qui permet aux agriculteurs de pouvoir bénéficier d'un service de proximité et d'avoir des conseillers proche de chez eux. Le département de la Creuse possède 4 antennes qui permettent de couvrir tout le territoire :

L'antenne Bourgneuf, la Souterraine (en jaune), l'antenne Boussac, Chambon-Sur-Voueize (en rose), l'antenne Guéret, Ahun (en bleu), l'antenne Aubusson, Auzances (vert). Je me situe sur l'antenne Guéret, Ahun au bureau de Guéret.



Figure 1: Antenne de la Creuse

Source : Chambre d'agriculture de la Creuse

1.2. Historique

La Chambre d'Agriculture nationale a été créée en 1924 avec la création de l'APPCA (Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'agriculture). En 1940 le gouvernement de VICHY décide de mettre en veille la Chambre d'Agriculture. En 1949 le conseil d'état conforte l'existence légale des Chambres d'agriculture et annule la loi de 1940. En 1942 créations des Chambres d'Agriculture régionales, réforme des Chambres d'agriculture territoriales en 13 chambres en 2016.

1.3. Les missions et les rôles de la Chambre d'agriculture de la Creuse

Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus. Elles représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier: exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels ...

Ce sont des établissements au statut original dit organisations « consulaires » au même titre que les chambres de commerce et des métiers. A ce titre, elles ont une spécificité définie par la loi, bénéficient de l'autonomie administrative et sont soumises à la tutelle des pouvoirs publics.

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de 3 missions issues du Code rural, amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières.
- Accompagner dans les territoires la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi
- Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Au-delà de ces missions en lien avec le code rural présentées ci-dessus la Chambre est caractérisée par quatre missions qui leurs sont propres :

- Elle contribue à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières.
- Elle accompagne dans la création d'entreprise et le développement de l'emploi.
- Elle contribue au développement durable des territoires ruraux et des entreprise agricoles, préservation et valorisation des ressources naturelles, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la lutte contre le changement climatique.
- Assure une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

1.4. Le personnel et ses qualifications

Chaque Chambre possède le même fonctionnement et dispose de conseillers dans divers domaines. Les Chambres communiquent et échangent entre elles de la Chambre nationale aux différentes antennes présentes dans les départements cela permet aux agriculteurs de pouvoir bénéficier d'un contact proche de chez eux et aux conseillers des différentes antennes, de pouvoir partager et recevoir les données dont ils ont besoin.

L'organigramme de la Chambre d'Agriculture de la Creuse se présente comme ceci :

Un président (agriculteur), un directeur général, deux sous-directeurs et chefs de pôles puis des salariés de la Chambre (conseillers).

Dans l'antenne de Guéret il y a deux pôles, le pôle « entreprise et territoires » et le pôle « service élevage ».

1.5. Service forêt

Les chambres d'agriculture couvrent aujourd'hui toutes les régions de France avec **87 conseillers forestiers**. Ces conseillers forestiers remplissent deux rôles, conseil et prestations pour les agriculteurs propriétaires de parcelles forestières et la gestion et valorisation des haies. Leurs missions sont, soit des prestations, soit des appels à projets auquel cas le financement provient des impôts du non-bâti des agriculteurs donc gratuit. Dans le cas de certaines prestations comme par exemple une estimation du patrimoine la prestation est payante. Une autre part peut être financée par l'état par des aides départementales ou régionales.

1.5.1. Les missions

Le conseiller gestion des bois et forêts s'occupe de la gestion des forêts ainsi que des milieux agroforestiers (haies). La répartition des deux éléments dans le travail du technicien dépend du territoire, les territoires normands par exemple ou bretons ont plus de haies que de forêts. Les Chambres d'Agriculture accompagnent les propriétaires forestiers et les groupes dans leur activité sylvicole au quotidien : études et diagnostics, création d'associations syndicales autorisées pour favoriser la sortie du bois et formations. Les Chambres départementales et régionales d'agriculture ont des missions transversales autour de la forêt, des arbres et du bois :

- Mise en valeur des bois et des forêts privées
- Développement des activités associant agriculture et forêt, comme l'agroforesterie
- Promotion de l'emploi du bois d'oeuvre et du bois énergie
- Expérimentation

Accompagnement : Les Chambres d'agriculture animent de nombreux **groupes de progrès de la forêt sur le territoire** et les accompagnent dans :

- Expérimentation et étude de cas dans l'adaptation des outils sylvicoles aux conditions locales
- Travail sur l'apprentissage et diffusion de savoir-faire.

Accompagnement et expérimentation :

Les **CETEF** rassemblent, quant à eux, de petits groupes de propriétaires forestiers souhaitant expérimenter, réaliser des études de cas, tester l'adaptation d'outils sylvicoles aux conditions locales.

Un tiers est animé par des **Chambres d'agriculture**, le reste par des **CNPF** ou autres acteurs de la forêt privée. Malgré la demande des agriculteurs sur le pôle de Guéret il n'y a pas de conseiller agroforestier à plein temps qui puisse s'occuper de l'animation et l'accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches auprès de leurs haies, par manque de financement.

2. Diagnostic

Les outils d'aide à la gestion et la valorisation se portent sur l'ensemble du territoire d'autant plus qu'il est caractérisé par son caractère bocager. De ce fait il m'est indispensable de présenter ce que représentent un bocage et la détermination du département. Cela permettra de souligner les enjeux et de répondre au mieux à la problématique.

2.1. Qu'est-ce que le bocage ?

On appelle bocage une région rurale où les champs cultivés et les prés sont enclos par des levées de terre ou talus portant des haies et taillis, et des alignements plus ou moins continus d'arbres et arbustes sauvages ou fruitiers. Cette végétation haute de 1 à 20 mètres marque généralement les limites de parcelles qui sont de tailles inégales et de formes différentes. Les haies bocagères peuvent être hautes ou basses, continues ou discontinues, composées d'espèces buissonnantes, d'arbustes, de cépées, d'arbres têtards et d'arbres de haut jet. « Les paramètres comme la largeur, la hauteur, le nombre de strates d'une haie influent aussi bien sur la qualité des habitats de la haie (microclimat, abri...) que sur la quantité d'habitats disponibles (volume de végétation, hétérogénéité...), ou la qualité et la quantité des ressources disponibles. »

En effet, une haie bocagère, également appelée « haie champêtre » ou « haie vive » constituent des « clôtures végétales » composées de végétaux de différentes variétés locales. C'est une « forêt linéaire », utilisée comme « barrière » d'un champ, faite de branches et de feuilles généralement façonnée par l'agriculture. De façon générale, la haie est apparue comme un moyen performant de protéger les troupeaux et les cultures principalement.

2.2. Présentation du département Creusois

2.2.1. Le contexte

Le département de la Creuse se situe au centre de la France, au nord-est de la région Nouvelle Aquitaine à laquelle il appartient et ayant appartenu, avant 2016, à la région historique du Limousin avant la disparition de cette dernière. La Creuse est située dans le nord-ouest du Massif central et tire son nom de la rivière Creuse qui le traverse.

Elle est limitrophe des départements de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cher et de l'Indre. La Creuse, la Gartempe et le Cher sont les principaux cours d'eau qui la traversent.

L'économie de la Creuse repose traditionnellement sur deux secteurs:

- L'agriculture (majoritairement l'élevage mais aussi la sylviculture);

- L'artisanat (comme la tapisserie d'Aubusson).

2.2.2. Le relief et pédologie

Ce territoire représente un relief vallonné, avec succession de plateaux, et monts de hauteur modérées (tels que le massif de Toulx-Sainte- Croix à 655 m d'altitude, les monts de Guéret à 685 m d'altitude ou encore le Mont de Saint Goussaud qui culmine à 697 m d'altitude). Il y a trois niveaux de plateau qui se succèdent du sud au nord du département : à l'extrême sud, « la montagne Limousine » qui se situe entre 700 m et 932 m d'altitude. Un second plateau de 500 à 700 m d'altitude qui s'étend au centre du département, essentiellement sur la région de la Marche, la Combraille Bourbonnaise et la Haut Limousin.

Enfin le troisième plateau se trouve au nord du département avec une altitude allant de 193 à 500 m d'altitude.

Pour ce qui est de la géologie, le sol creusois reste homogène, en majorité représenté par le granite même si d'autres roches sont présentes sur le territoire. Deux sortes de granites sont présents : le granite à biotite sur le territoire de « Guéret » et les leucogranites qui recouvrent ainsi quasiment l'ensemble du territoire. Les Gneiss et les Micaschistes sont observables sur l'extrême nord du territoire et sur le plateau d'Aigurande. Quelques îlots de ce type de roches sont présents à l'Ouest du territoire (la Souterraine), à l'Est (Boussac) et au Sud-Ouest (le plateau de La Courtine). Enfin il y a la présence de dépôts sédimentaires sur le bassin de Gouzou (Annexe 2 et 3).

2.2.3. Climat

La Creuse se situe dans un climat océanique tempéré, avec des variations selon l'endroit observé, les précipitations annuelles vont de moins de 800 mm à 1400mm entre 1973 et 2002. Le Sud-Ouest du département étant le plus pluvieux et le nord-est est lui plus sec. Concernant les températures la moyenne annuelle augmente progressivement du Sud-Est, avec un peu moins de 10°C, vers le Nord-Ouest avec 12°C. La Chambre travaille sur un programme de projections climatiques d'ici 2050, ce programme étudie les fluctuations de climat. Il est utilisé pour les études et suivis (Annexe 4 et 5).

2.3. Le bocage autrefois et son évolution

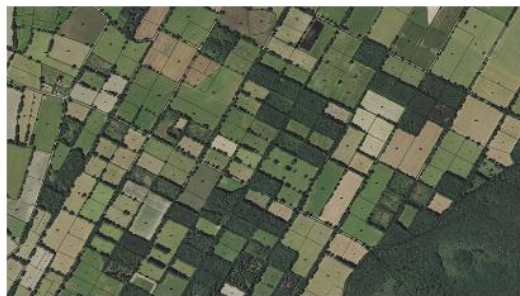
C'est aux XVIIIe et XIXe siècles que le système bocager fait un véritable bond¹. En France, le XVIIIe siècle est surnommé « le siècle de l'individualisme agraire », phénomène dû à la Révolution française où l'aristocratie et le clergé perdent la propriété de nombreuses terres.

¹ Cédric Gouineau, « La Restauration du Bocage », 2021, vol. 6, n° 6, p. 39.

Les paysans se partagent alors le foncier en édifiant des talus sur lesquels arbres et arbustes sont plantés, ou poussent spontanément, Cela se développe également sur les communaux, dessinant alors une nouvelle campagne, modifiant parfois le tracé des chemins, épousant souvent les caractéristiques morphologiques du terrain, tentant de s'en affranchir parfois.

Selon les lieux, le bocage s'est constitué par plantation d'arbres et d'arbustes en limite de parcelle, par conservation d'une lisière arborée, lors de défrichements, ou bien de semis naturels et de leur sélection lorsqu'un talus ou un muret de pierres sèches avaient été construits. Au gré des héritages, la division des terres resserrait davantage la maille bocagère.

Depuis la fin du XIXe siècle, la Révolution agricole et le Code Napoléon, les parcelles bocagères sont pour la plupart « mise à l'herbe » : fétuque, ray-grass, trèfle et luzerne sont alors destinés à engraisser les bovins. C'est ainsi que la Brande de Lande, dans le bassin de Gouzon, reçoit un bocage à la maille rectiligne, constitué de talus et de fossés, afin de les rendre cultivables comme prairies.



La maille rectiligne de la Brande de Lande, dans le Bassin de Gouzon (23)

Figure 2: maille de Gouzon

Source : Vers une gestion durable des haies de la Creuse

Auteur : MARIN Baudin, 2020

Le bocage s'abroge alors des contraintes du milieu. Les parcelles, bien souvent de grandes tailles, révèlent de grandes exploitations agricoles. Des arbres de haut jet accompagnent les haies basses. Dès qu'un vallon se dessine, la maille se resserre et devient plus tortueuse, délimitant des prés plus étroits.

En effet, l'exode rural amorcé depuis la fin du XIXe siècle a petit à petit, jusqu'à aujourd'hui, dépeuplé les campagnes des forces vives qui les entretenaient. Deux guerres mondiales, l'apparition puis la généralisation du fil de fer barbelé, la mécanisation voyant apparaître des machines agricoles de plus en plus imposantes, ainsi que les politiques de remembrement ou d'échanges de terres, ont profondément remis en question la taille des parcelles, l'entretien et bien souvent le maintien même des haies bocagères. Bien souvent, la production de bois

bocager, jugée fastidieuse et peu rentable, a été délaissée, tout comme bon nombre de gestes transmis qui, durant des siècles, ont façonné les paysages creusois.

Depuis plusieurs décennies, le bocage s'est en effet dégradé progressivement. « On assiste souvent à un dépérissement croissant des arbustes, lié à un entretien mécanique annuel et uniforme, qui ne tient pas toujours compte de la typologie et de l'orientation des haies. Petit à petit, ne demeurent plus que des alignements de grands arbres qui, à moyen terme, seront abattus pour le bois d'œuvre ou le bois de chauffe sans que la haie disparue ne soit régénérée ou remplacée. » De même, les épisodes de sécheresse ont très fortement impacté la strate arborée. Les hêtres – espèce de zones froides très présentes sur le Plateau de Millevaches – ont ainsi quasiment disparu.

2.3.1. Densité et répartition des bocages Creusois

En effet, la Creuse est aujourd'hui dotée d'un linéaire de haie de 35 000 km. Ce qui fait de ce département le deuxième plus bocagé de France après la Manche (qui contient quant à elle 55 000 km de linéaire). Cependant la densité bocagère et donc répartition de celle-ci est irrégulière : le bocage est d'avantages plus dense au Nord de la Creuse, tandis qu'au Sud la densité est plus lâche.

La cohérence du maillage, c'est-à-dire les mètres linéaires de haies qui se suivent et se rejoignent sont quant à eux, en corrélation avec la densité. Plus la densité est importante plus les linéaires de haies sont importants. Ils sont plus importants au Nord et plus irréguliers au Sud du département.

2.3.2. Identification des enjeux

En France, 23 500 km de haies disparaissent chaque année par arrachage, gestion inadaptée ou dépérissement. La gestion et la valorisation sont indispensables car elles ont beaucoup d'avantages et peuvent être la solution à beaucoup de problèmes rencontrés. Les principaux critères de multifonctionnalités, associé aux bocages et aux haies, peuvent se décliner autour de 6 co-bénéfices :

Le stockage du carbone

Le rôle climatique

Rôle écologique et agronomique

Rôle paysager et cadre de vie

Le rôle économique

Le rôle hydrologique et pédologique

2.3.3. Essences présentes

Les haies possèdent un cortège floristique, arboré et arbustif très varié selon le type de sol et le climat. Nous pouvons trouver sur des haies mésophiles du Charme et du Prunellier. Outre le prunellier et le charme, la végétation de ces haies comprend d'une manière systématique un lot de plantes caractéristiques des Rhamno-Prunetea spinosae telles que : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Lierre grimpant (*Hedera helix*), Chèvrefeuille grimpant *Lonicera periclymenum*, Eglantier ou rose des chiens (*Rosa canina*), Tamier (*Tamus communis*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) qu'accompagnent des ronces. Parmi les compagnes forestières, Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et Noisetier commun (*Corylus avellana*) sont, comme toujours, régulièrement présentes. En revanche, la présence des Merisiers (*Prunus avium*) et Châtaigniers (*Castanea sativa*) est moins constante bien que ces dernières espèces puissent, par leur abondance, imposer dans certains cas une physionomie particulière.

Les essences les plus rencontrées sont le Chêne pédonculé à 54%, Noisetier commun à 50%, Prunellier à 41%, l'Aubépine à 35% et le Frêne à 30% (basé sur l'étude du CPIE en 2023-2024 sur le recensement des haies Creusoises).

En fonction de leurs typologies nous pouvons rencontrer des essences plus présentes que d'autres, ce qui en fait un élément de description, par exemple dans les haies taillées sur trois faces nous allons plus rencontrer des essences pionnières comme le Prunellier et l'Eglantier qui supportent les tailles fréquentes dues au passage de l'épareuse.

2.3.4. Les différentes typologies et leurs gestions

La haie évolue au cours du temps. Elle n'est pas un élément fixe, figé. Les arbres et arbustes qui la composent sont vivants. Leur cycle dépend de la gestion et peut être décomposé en 4 phases :

- Phase 1: naissance et installation par plantation ou régénération naturelle (1er âge-nouvelle haie)
- Phase 2 : Développement et mise en place des systèmes racinaires et aériens (2e âge – haie jeune)
- Phase 3 : Stabilisation en vie adulte de plusieurs années à plusieurs décennies (3e âge- haie mûre)
- Phase 4 : Vieillesse sénescence et dépérissement (4e âge – haie relictuelle)

Il existe dans la gestion de la haie trois grands types de descriptions d'arbres : les arbres de hauts jets, les Cépées et les végétaux buissonnants. La description de ces types de végétaux

va permettre d'identifier les essences présentes et de les associer aux différentes typologies de haies.

Il y a 23 types de haies répertoriées en France. Les typologies que l'on peut retrouver dans la description d'une haie sont les haies en devenir qui représentent les premiers stades d'évolution d'une haie. Elle comporte la haie résiduelle, de colonisations et les haies de moins de 10 ans.

Les haies gérées en taillis simple ou mixte présentent différents types de végétations, de la Cépées d'arbres et d'arbustes.

Ensuite nous pouvons retrouver des haies gérées en futaies régulières ou irrégulières avec des arbres de hauts jets, des alignements d'arbres têtards ou arbres émondés, ainsi que des haies gérées en taillis sous futaie.

En fonction de ces typologies, différents travaux sont à envisager : Si l'on plante la haie, des travaux de plantations (préparation du sol, choix des essences, paillages, protection des plants, ...). Des tailles de plantations sont à préconiser lors de chaque stade, tailles de formations, recépages, élagages, regarnissages.

3. Outils d'aides à la gestion et à la valorisation des haies

Différents outils sont mis en place au sein de la Chambre d'Agriculture de la Creuse avec des acteurs du territoire qui eux aussi œuvrent dans la conservation des haies, comme la Fédération Départementale des Chasseurs, la DDT, pour accompagner au mieux les propriétaires dans la gestion et la valorisation de leurs haies. Ces outils sont là pour permettre aux agriculteurs d'être le plus autonome possible dans leurs démarches et dans la gestion de leurs patrimoines.

Certains outils sont plus liés à la gestion de l'existant, qui fait partie du plus gros travail avec 35 000 km de haies en Creuse. Leur gestion est indispensable, des ressources peuvent être mobilisées pour accompagner les propriétaires dans la plantation de nouveaux alignements. D'autres sont liées à la valorisation des bois qui peuvent être produits par les haies. La gestion et la valorisation des haies est essentielles pour qu'elles puissent apporter tous les enjeux cités avant et de plus elles représentent un bien économique pour les agriculteurs.

Mon travail est de vous présenter ces différents outils, de vous en expliquer les principes avec les avantages et inconvénients de chacun et de présenter les améliorations qui peuvent être envisageables.

Les agriculteurs représentent 80% des gestionnaires des haies en France. Et cette pratique agricole n'est pas marginale. Elle concerne la moitié des exploitations agricoles françaises. Il y a donc un véritable levier d'action national pour rétablir une infrastructure agro-écologique fonctionnelle et résiliente.

3.1. Outil d'aide à la gestion n°1 : le PGDH

3.1.1. Présentation de l'outil

Définition : Le Plan de gestion durable des haies (PGDH) est un outil d'état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle d'une exploitation agricole. Le PGDH est réalisé par le conseiller bocage-agroforestier pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques.

Le PGDH comprend un état des lieux qui apporte une meilleure connaissance des haies de son exploitation et de leur état, dresse un contexte réglementaire, territorial et pédoclimatique en lien avec les haies, évalue précisément la qualité d'habitat de la haie pour la biodiversité et la construction d'un indicateur d'évaluation de la capacité de stockage de carbone supplémentaire par la bonne gestion. L'état des lieux comporte une cartographie précise des

données liées aux haies, une évaluation du potentiel de biodiversité des haies, l'état sanitaire des haies.

A la suite de l'état des lieux, un programme des travaux est à établir avec la cartographie correspondante avec le potentiel de la production de bois et un programme de travaux pour chaque typologie de haies.

Cet outil permet :

- Augmenter la connaissance sur les haies
- Créer des formations pour les techniciens-conseillers agroforesteries-bocage mais aussi pour les enseignants en lycées agricoles et les futurs agriculteurs. Le PGDH peut constituer un support d'enseignement pour intégrer les programmes d'enseignement agricole.
- Bénéficier de moyens financiers régionaux et nationaux
- Fournir un état des lieux initial indispensable pour des labels (Label Haie, label Bas Carbone) ou autres dispositifs nationaux

Pour réaliser ce document il est nécessaire de suivre plusieurs étapes. La première est, au préalable, de prendre rendez-vous avec l'agriculteur pour connaître ses besoins envers ses haies, la gestion qu'il en fait, à l'aide d'un questionnaire que j'ai créé pour pouvoir remplir au mieux le document.

Une fois ces prises de données effectuées avec l'agriculteur, un travail de saisie est nécessaire sur l'outil PGDH de la Chambre d'Agriculture. Il permet de créer le dossier en ayant un visuel sur les haies de l'agriculteur. Une fois le dossier créé, il est nécessaire de retracer les haies qui sont concernées par le plan de gestion, cela permet d'avoir un visu sur les haies à modifier qui sont dans le PGDH.

Sur le terrain, le travail se fait grâce à une application que l'on peut installer sur portable ou tablette appartenant à la chambre d'Agriculture. Cette application se nomme « géomobilité » et permet de se géo localiser par rapport aux haies déjà saisies, de pouvoir rentrer leur descriptif et ainsi conserver ces informations qui serviront ultérieurement. Lors de la saisie des haies sur le terrain je rentre un bon nombre d'informations comme par exemple, leur typologie (taillis simple, futaie régulière, ...), les essences présentes, leurs états sanitaires, leurs types de dégradations, la mitoyenneté.

Il existe deux types de PGDH :

- le PGDSAF qui est le plan de gestion permettant d'accéder au LABEL HAIES qui demande une rentrée de données sur le terrain plus importante.

- le plan de gestion partagé (PGDHP), signifie qu'il est simplifié par rapport au plan de gestion initial, plus rapide dans la saisie, et permet d'avoir le même nombre d'informations.

Il est possible de passer d'un PGDHP à un PGDH pour pouvoir accéder à la labellisation.

3.1.2. PGDH P n°1

Le premier plan de gestion que j'ai élaboré se trouve sur les communes de Vigeville et Parsac-Rimondeix, commune qui se trouve en Creuse.

L'exploitation fait au total 134.93 ha. 100 ha sont à l'exploitant, le reste de la propriété est en location. Il élève des vaches allaitantes de races Aubrac et des porcs. 100 ha sont destinés pour la pâture des animaux et le reste en culture de céréales et 1 ha en pommes de terre, il mène sa ferme en agriculture biologique. Les haies sont pour l'agriculteur, un outil indispensable dans l'amélioration et la performance du rendu de son agriculture car elles lui apportent un abri pour ses bêtes en tout temps.

Une vingtaine de vaches reste au pré à l'année tandis que le reste est rentré l'hiver. Les haies peuvent servir d'apport nourricier pour les vaches notamment le Frêne qui est une essence appétante pour les bovins. Leur fonction première est de servir de clôture, le but de l'agriculteur étant de clôturer les bovins uniquement avec les haies présentes. De plus il utilise le bois récolté des haies comme chauffage pour ses gîtes et sa maison, en utilisant les plus grosses branches comme combustibles et le bois tombé pour se chauffer. Les plaquettes produites par la taille des branches sont utilisées comme paillage pour ses deux stabulations.

Au total sur l'exploitation 13 990 mètres de haies ont été recensées sur l'exploitation avec 13 862 en gestion ce qui fait comme densité 100 m/ha de SAU. Le type de haies prépondérant est le taillis sous futaie avec comme essences dominantes pour les arbres le Chêne pédonculé et le Frêne et pour les arbustes le noisetier. Les principaux travaux effectués sur la ferme qui cause un dommage pour les haies sont le passage de l'épareuse sur les ligneux et les repousses. Dans l'ensemble de la propriété les haies sont laissées à leurs évolutions lorsque l'emplacement le permet, l'agriculteur minimise au maximum les opérations sur ces haies pour les préserver.

3.1.3. PGDHP n°2

Le deuxième PGDH qu'il m'a été donné de réaliser par la suite se trouve sur les communes de ST Dizier la Tour et Gouzon en Creuse.

L'exploitation fait au total 87,92 ha de SAU et le PGDH se fait sur l'entièreté de la surface. L'exploitant gère sa ferme seul, sa principale activité est l'élevage de vaches à veau de races Aubrac et Charolaise. Sur les 87,92ha, 15ha sont en cultures et 72,92ha sont en prairies.

Pour l'exploitant les haies apportent ombrage pour ses bêtes lorsqu'elles sont à l'extérieur, clôtures naturelles, protection des cultures et du bois de chauffage pour son habitation. La gestion et la valorisation se font à l'échelle de l'exploitation, les différents types d'entretien pratiqués sont :

- annuellement le passage de l'épareuse latérale et sur les 3 faces pour les haies basses et des opérations de bûcheronnage d'élagage.

Sur l'exploitation j'ai pu dénombrer un total de 17 645 mètres linéaires de haies. Le type de haies majoritairement présentes sont le taillis sous futaie et le taillis simple avec comme essences arborées dominantes le Chêne et le Frêne commun, et arbustives avec en essences dominantes le Noisetier, Aubépine monogyne, Prunellier et Prunier myrobolan. L'exploitation est en zone MAEC sur 12 ha l'entretien et la gestion sont donc adaptés au cahier des charges de ces zones environnementales à protéger. Les enjeux environnementaux, l'intérêt des haies pour l'agriculteur et son maillage dense on fait de cette propriété une étude très importante pour moi.

3.1.4. PGDHP n°3

Le troisième PGDH que j'ai effectué a été réalisé sur la commune de Parsac-rimondeix. L'exploitation fait au total 72,24ha avec un linéaire de 10 342 mètres de haies soit une densité de 143,16m/ha.

Les principaux types de haies retrouvées sur l'exploitation sont le Taillis sous futaie et le Taillis mixte avec comme pour essences arborées dominantes le Chêne pédonculé et le Frêne commun. Les essences arbustives dominantes sont la Ronce, le Prunellier, le Prunier myrobolan et le Noisetier commun. Sur l'exploitation une personne est présente, dont l'activité principale est la vente d'herbe. La surface agricole utile de 72,24ha correspond à la surface de prairies sur l'exploitation. Les haies représentent une barrière naturelle pour délimiter les parcelles de l'exploitation des autres ainsi qu'un apport en bois de chauffage pour l'agricultrice pour son habitation avec les bois récoltés sur les parcelles.

Les différents types d'entretien réalisés sur l'exploitation sont annuellement le passage de l'épareuse latérale pour les haies basses et des opérations de bûcheronnage et d'élagage.

3.1.5. Financement

Le financement de ces plans de gestion se fait par le Conseil Départemental, l'objectif étant sur une année de réaliser trois PGDH, de présenter les intérêts à l'agriculteur de bénéficier du LABELHAIES avec une plaquette informative. Dans un second temps les exploitations qui ont bénéficié du PGDH fourniront un appui pour des formations qui aborderont la gestion des haies, la valorisation et l'autoconsommation ou encore la commercialisation. Par la suite, un recensement de toutes les pépinières du département susceptibles de pouvoir approvisionner les agriculteurs en plants champêtres sera effectué. Le coordinateur est la chambre d'agriculture, l'aide sera versé en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le président de la chambre d'agriculture, mentionnant les exploitations concernées et la nature des prestations réalisées.

Cette année trois PGDH seront réalisés ainsi qu'un article de presse sur le label haies et une liste des pépinières.

3.2. Outils n°2 d'aide à la gestion : les formations

3.2.1. Présentation des différentes formations

Plusieurs formations sont proposées par la chambre avec tout un panel de sujets importants, ce qui permet aux agriculteurs d'apporter les connaissances nécessaires pour être le plus autonome possible dans leurs pratiques. Les formations que je vais présenter sont au nombre de quatre. La première a été effectuée au lycée d'Ahun avec des élèves de terminal STAV elle a pour but d'apprendre aux futures agriculteurs comment décrire la haie, de reconnaître les essences et d'en déduire les travaux à réaliser. Le travail se fait en autonomie par groupes et à la fin une restitution se fera devant la classe pour chaque groupe présent.

Trois autres formations sont proposées cette fois ci aux agriculteurs :

- Formation implantation d'une haie

Cette formation est animée par mon maître de stage auprès des agriculteurs, elle consiste à établir une réflexion autour de l'implantation d'une haie (réflexion à avoir au préalable, état des lieux, types de haies), le choix des essences se fera en fonction des paramètres décrits avant. La formation permettra que l'agriculteur puisse prendre connaissance des travaux à mettre en place par la suite.

- Formation utilisation de la tronçonneuse

L'utilisation de la tronçonneuse sur les exploitations agricoles est très courante et jugée dangereuse. La mise en place de cette formation permet de sensibiliser les exploitants à l'utilisation parfois trop banalisée de cet outil.

- Formation le bois sur l'exploitation

Cette dernière formation présente les rôles des haies, les changements climatiques qui permettront d'adapter les pratiques culturales face à ce changement et les différents travaux à réaliser pour les haies. La commercialisation du bois avec la présentation de la filière, des qualités du bois, des modes de ventes, l'organisation du chantier ainsi que les prix sont aussi évoqués.

3.2.2. Financement

Le financement des formations est effectué par l'organisme VIVEA.

VIVEA est un organisme national qui gère les formations des agriculteurs, finance et contrôle les formations qui elles-mêmes sont organisées par la chambre d'agriculture. Un comité se fait tous les mois pour savoir si les propositions de formations sont réalisables ou pas. Dans un délai de 3 semaines la réponse est envoyée à la chambre d'agriculture. Les formations sont diverses, elles vont de l'utilisation des produits phytosanitaires, à l'utilisation des outils courants dans la pratique agricole (tronçonneuse, cisaille, ect...), coûts de production, gestion animale, gestion et valorisation des haies. ...

Elles sont accessibles pour les agriculteurs qui sont en règle sur leurs cotisations MSA et VIVEA, elles sont disponibles pour tous les agriculteurs (producteurs, éleveurs,..), ils sont ainsi accompagnés par des conseillers spécialisés de la chambre et ne paient pas ces formations au vu de leurs financements sur leurs cotisations. Les conseillers animent la formation et peuvent être accompagnés par d'autres professionnels plus spécialisés. Elles peuvent se faire sur demande des agriculteurs sur le site de la Chambre d'Agriculture ou par l'intermédiaire du livret de documentation de la chambre « horizon ». Les formations dédiées aux agriculteurs se font le plus souvent en hiver lorsqu'ils sont les plus disponibles.

3.3. Outils d'aide à la gestion n° 3 : « Plantons des haies »

Le programme « Plantons des haies en Nouvelle-Aquitaine » est un programme commandé par la DRAFF et est mis en application par différents acteurs. Cette mesure vise à soutenir la plantation des haies et alignements d'arbres intra parcellaires, sur des surfaces agricoles afin de :

- Favoriser la biodiversité dans les espaces agricoles
- Lutter contre l'érosion des sols et améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol
- Inciter les agriculteurs à entamer cette démarche en éliminant les freins économiques, techniques et psychologiques à la reconstitution des haies.

Le programme « plantons des haies » consiste à financer les travaux de plantations, l'accompagnement technique et l'appui administratif liés à la constitution des haies ou d'alignement d'arbres.

Dans le cadre de l'approche individuelle les agriculteurs pouvant bénéficier de cette aide sont les agriculteurs, personnes physiques ou morales (GAEC, EARL, SARL,..), Les exploitations agricoles d'enseignement agricoles et enfin les groupements agricoles (CUMA).

Devront être obligatoires les étapes ci-dessous, qu'elles soient réalisées par un prestataire externe, en régie directe ou dans le cadre de chantiers participatifs :

- Travaux préparatoires au chantier de plantation
- Travaux de plantation : achat en mise en place des plants, avec au moins 5 essences différentes éligibles
- Réalisation de paillage de protection contre la concurrence herbacée

Afin d'assurer la pérennité de la haie, il convient également de mettre en place des moyens de protection vis-à-vis du gibier et du bétail, si cela s'avère nécessaire.

En termes de densité pour les critères éligibles, la densité des alignements d'arbres intraparcellaires doit être comprise entre 30 et 100 arbres à l'hectare. Pour les haies chaque élément devra comporter au minimum 5 essences différentes éligibles, la représentativité de ces 5 essences devra être au minimum de 5 % au total.



Figure 3: Exemple de plantations

Source : Judith MERY

3.3.1. Les financements

Les taux d'aides varient en fonction des différents cas pouvant être éligibles. Pour ce qui est de l'approche individuelle le taux d'aide est fixé à 100% des dépenses éligibles totales du dossier. En conséquence, le projet ne peut faire l'objet d'aucune autre aide financière.

Pour ce qui est de l'approche territoriale le taux d'aide est fixé à 60% des dépenses éligibles totales du dossier. La structure qui porte le dossier investissement pour plusieurs agriculteurs devra apporter, en autofinancement, les 40% restants.

Le calcul de l'aide est basé sur l'application des taux d'aides aux dépenses de chaque opération (« préparation du sol » ou « mise en place des plants » par exemple) mentionnée dans des barèmes nationaux, l'un pour les haies et l'autre pour les alignements d'arbres.

Dans le cadre du barème une aide prévisionnelle sera donc calculée en appliquant les taux d'aide aux différentes dépenses qui auront été déclarées dans le formulaire de demande d'aide par type d'opérations décrites dans le tableau des opérations éligibles. Le porteur du projet devra faire l'avance sauf demande contraire de sa part, auquel cas une première avance de 30 % sera effectuée.

L'aide versée sera donc calculée, sur la base du barème, en fonction de la réalité et de la conformité des travaux réalisés. Une attestation de réalisation des travaux de la structure qui a accompagné le projet peut suffire à justifier de la réalité des opérations.

3.4. Valorisation de la haie

Dans les chapitres suivants je vais évoquer les problématiques et solutions apportées dans la valorisation des haies, pour pouvoir avoir une idée de la complexité de cette valorisation et des exemples de personnes qui valorisent le bois je me suis appuyé sur des témoignages. Un GAEC qui utilise le bois de ces haies en chauffage et pour de la litière de ces bovins. Le témoignage de deux mairies utilisent le bois des haies pour le chauffage des locaux de la mairie ont été étudié. Les deux autres témoignages restant sont basé sur des entreprises qui exploite le bois des haies (l'entreprise PINET et la FD CUMA). Ces témoignages sont as retrouvé en annexes ainsi que les questionnaires utiliser.

3.4.1. Problématique

Les haies produisent beaucoup de bois, mais surtout des branches, peu valorisées aujourd'hui. Les haies et arbres champêtres produisent des quantités de bois supérieures à la forêt car il n'y a pas de concurrence pour le soleil et les arbres bénéficient aussi des reliquats d'engrais qui accélèrent leur croissance. Toutefois, les branches constituent 30 à 40% du volume de bois produit, alors qu'en forêt le bois est surtout produit en tronc (grumes).

On estime qu'il y a 0.5 à 12 stères de branches par mètre cube de bois d'œuvre en forêt contre 4 à 5 stères de haies. Illustrations arbres champêtres et forestiers. Aujourd'hui la plupart des menus branchages ne sont pas valorisés, voire ils constituent une charge de travail car ils sont brûlés ou mis en tas.

La dispersion de la production, la nécessité d'un entretien coûteux, la mécanisation de l'exploitation sont autant de facteurs qui pèsent sur les coûts de production. Par rapport au marché global du bois énergie, le bois d'origine bocagère reste limité. Pour que la valorisation des haies soit efficace sur le territoire, il faudrait que les haies ne représentent plus une charge pour l'agriculteur et qu'à terme elle soit un élément rentable.²

Quatre facteurs conditionnent la compétitivité de la filière amont bois énergie d'origine bocagère :

- L'entretien :

Le bon entretien de la haie résulte d'un compromis. La haie de bord de champ doit rester compatible avec les usages agricoles et la haie de bord de route avec la sécurité routière. Mais la haie doit être productive et valorisée pour ne pas peser sur le revenu de l'agriculteur.

- L'amortissement :

Les amortissements représentent les coûts nécessaires à l'implantation d'une haie, ils présentent une grande variation en fonction du type de haies, de l'emplacement, et des dispositifs de protection contre le gibier ou le bétail que l'agriculteur mettras ou non pour protéger sa haie.

Tableau reprenant les coûts d'entretien et d'amortissement :

Tableau 1 : coût annuel pour 100m de haies

	Niveau 1	Niveau 2
Haie sur talus		
Entretien	9.0€	14.8€
Amortissement	4.0€	8.7€
Total	13.0€	23.5€

² L LETENNEUR, *La-compétitivité-de-la-filière-bois.pdf*, <https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/La-compe%CC%81titivite%CC%81-de-la-filie%CC%80re-bois.pdf> , 2014, (consulté le 17 juillet 2024).

Haie à plat		
Entretien	9.0€	14.8€
Amortissement	2.3€	7.3€
Total	11.3€	22.1€

Le tableau compare les coûts de deux types d'entretien avec une exploitation tous les 13 ans. Les charges comprennent l'utilisation du matériel et les frais de main d'œuvre. Ils sont calculés pour 100 mètres de haies.

-Le niveau 1 conjugue un passage à plat annuel de l'épareuse au pied de la haie et 3 passages de lamier sur 2 hauteurs pendant les 13 ans.

-Le niveau 2 conjugue 11 passages verticaux sur 2 hauteurs et 10 passages à plat de l'épareuse avec 2 passages de lamier pendant 13 ans.

Pour les amortissements les chiffres retenus sont des moyennes synthétisant des sources locales et nationales. Ils sont répartis en deux catégories :

-Le niveau 1 indique le niveau d'investissement minimal

-Le niveau 2 prend en compte des contraintes de protection et des coûts d'implantation plus élevés.

Les valeurs d'amortissement sont calculées pour 100 mètres linéaires et sur 30 ans avec un résiduel de 20%, subventions déduites. Elles concernent aussi bien les haies à plats que les haies sur talus.

- Les charges d'exploitations :

Elles comportent les frais d'abattage, de façonnage dans le cas de production de bûches, de broyage pour la production de copeaux et de transport au point de vente. L'exploitant peut réduire ces coûts en faisant lui-même les travaux mais souvent ne possède pas les connaissances nécessaires et le matériel. Il préfère faire appel à des entreprises privées ou aux CUMA pour pouvoir le faire, mais cela représente un certain coût que la vente des produits en résultant ne compense pas. Voici une des raisons pour lesquelles les haies sont souvent considérées comme un fardeau pour l'exploitant et ne voulant pas dépenser de l'argent dans un système qui lui rapportera pas ou très peu, il préfère avoir un entretien sévère mais moins compliqué sur les haies telles que le passage de l'épareuse tous les ans sur la haie ou ne pas en avoir et laissé dans sa dynamique naturelle ou même la supprimer lorsque celle-ci gêne.

- Production de la haie :

La production de la haie reste souvent limitée et peu concurrente. Les haies peuvent fournir plaquettes, copeaux, bois bûches et même lorsque c'est possible quelque pièce de bois d'œuvre mais sans grande quantité et de qualité moindre que sur un espace forestier. C'est autant de produits qui peuvent être revendus ou valoriser par l'agriculteur.

La production et la qualité dépend des essences présentes, de la typologie de la haie, ...

La production de bois bûche reste une source de valorisation intéressante avec l'augmentation actuelle des prix du bois de chauffage (+ 30% en 2 ans). Chiffre exporté de l'étude fais par le conseil générale du puy de dôme et de l'union régionale des forêts d'auvergne en 2022.

Tous ces facteurs influe sur le fait que peu d'agriculteurs ne valorise pas le bois de leurs haies, de plus l'exploitation, si elle est faite par une entreprise privée coûte relativement chère et peu d'entreprise proposent leurs services, en Creuse plusieurs facteurs freinent l'avancée de la valorisation des haies :

- Le manque d'entreprise qui réalise l'exploitation des haies, de la coupe au produit final
- Le peu de connaissance sur les haies pour les agriculteurs ce qui induit à un manque d'intérêt et de soin
- Une filière encore trop mal connue et peu présente sur le territoire
- Des agriculteurs qui ne promeuvent l'utilisation des produits (plaquettes et litière)
- Des installations trop chères et des aides trop peu nombreuses pour aider les structures ou entreprise à pouvoir bénéficier de chaudière à bois déchiqueté.

3.4.2. Exemples de solutions apportées

L'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est un établissement public qui a pour missions premières de favoriser la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Elle a pour objectif de contribuer à toutes les opérations pouvant favoriser la protection de l'environnement, la sensibilisation au défi climatique, le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie. L'Ademe s'adresse aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités.

L'Ademe as un objectif clé envers les haies car elle leurs permettent de promouvoir des énergies vertes qui sont locales et de pouvoir favoriser les circuits courts. L'Ademe agis en faveur des structures souvent trop petites qui ne peuvent se permettent d'avoir la trésorerie suffisante pour bénéficier d'installation de chaudières à bois déchiqueter qui leur permet de faire des économies d'énergies ainsi que favoriser le circuit court en s'approvisionnant en bois

des surfaces bocagères des agriculteurs de la région même voir l’orsque il est possible de la commune même.

Les aides attribuées par l’Ademe sont avantageuses et permettent à de petites structures de pouvoir bénéficier d’une trésorerie suffisante pour pouvoir réaliser leurs projets sans être dépourvues de moyen, car des structures comme des petites communes comme il y a en grand nombre dans le département de la Creuse se doivent d’assurer un service de chauffage et un confort pour tous les habitants de la commune.

Autre solution qu’il m’est importante d’aborder car elle regroupe plusieurs points de mon rapport et fait intervenir beaucoup d’acteurs sensibles à la valorisation des haies creusoises et d’augmenter l’attractivité de ce territoire, c’est un appel à projet commandé par la DRAFF qui fait intervenir nombreux acteurs comme la Chambre d’agriculture, le CPIE, le CEN, LPO, Fédération de chasse de la Creuse, CUMA 23, CAUE 23. Tous ces acteurs agissent pour un projet commun de soutien à l’animation « Plantons des haies » (que j’ai déjà abordé dans les chapitres précédents. Même si les actions n’agissent pas directement sur la valorisation des haies une bonne valorisation passe par une bonne gestion. Et sans des acteurs compétents et un maillage creusois suffisant et en bon état la valorisation ne peut se faire. Cet appel à projet est, dans ses actions, indispensable pour une évolution de la valorisation du bois des haies en Creuse.

En parallèle de cet appel à projet, un autre est en train de voir le jour, commandité cette fois-ci par l’Ademe pour valoriser une filière haies en Creuse.



3.5. Fiche synthèse

Ce tableau reprend tous les éléments de gestion et de valorisation des haies évoquées précédemment dans mon rapport. Il constitue une synthèse des outils présentés dans le rapport. Il est une analyse critique des quatre outils avec une présentation des éléments avec les avantages et inconvénients de chacun et les pistes d’améliorations possibles.

Tableau 2: Fiche synthèse

Source : MERY Judith

	PGDH	Formations	« plantons des haies »	Valorisation
--	------	------------	------------------------	--------------

	<p>Bon outil d'inventaire, regroupe de nombreuses informations sur les haies.</p> <p>Prend en compte toutes les fonctions des haies.</p> <p>Peut être utilisés par plusieurs organismes pour recensés des haies.</p>	<p>Permet aux agriculteurs de se former régulièrement sur des sujets diverses pour la bonne gestion de leurs exploitations.</p>	<p>Permet aux agriculteurs de pouvoir replanter ou planter des haies à des frais minime.</p> <p>Permet aux paysages Creusois de retrouver une densité de haies suffisante pour le maintien du bocage</p>	<p>Valorise le bois des haies.</p> <p>Grosse économie après installations pour chauffage par rapport à un autre type de chauffage.</p> <p>Maintient le bocage creusois</p>
	<p>Long à mettre en place.</p> <p>Coûteux.</p> <p>Peu compréhensible pour l'agriculteur.</p> <p>L'agriculteur qui met en place sur sa propriété n'est pas forcément celui qui va la suivre après.</p>	<p>Pas de formulaire au préalable pour connaître leurs besoins.</p> <p>Parfois peu réceptifs.</p>	<p>Pas de suivi derrière pour les travaux et le maintien des plants installés.</p> <p>Si plantation faites par une entreprise, entreprise pas formé à la bonne pratique de l'installation des plants.</p> <p>Si plantations faites par l'agriculteur pas de formation ni de suivi pour l'installation des plants.</p> <p>Manque d'implication chez l'agriculteur.</p>	<p>Pour l'agriculteur individuel pas d'aide pour l'installation de la chaufferie.</p> <p>Très peu d'organisme sont qualifiées et peuvent procéder à l'exploitation des haies.</p> <p>Nécessite un emplacement pour la chaudière, le séchage des copeaux ainsi que la réserve de combustible.</p>
<p>Améliorations possibles</p>	<p>Outil plus abordable pour l'agriculteur</p>	<p>Questionnaire pour connaître les attentes des agriculteurs.</p>	<p>Accompagnement des agriculteurs dans la suite du projet.</p>	<p>L'ADEME es une des solutions pour les collectivités qui souhaite se munir</p>

		Faire intervenir toutes les tranches d'âges.	Formations pour la réalisation des travaux.	d'une chaudière à granulées. L'appel à projet « Plantons des haies » et l'appel à projet investissement qui en découleras fournirons une avancée pour la valorisation
--	--	--	---	---

Conclusion

Les haies représentent un élément de notre patrimoine paysager, la Creuse étant l'un des départements les plus bocagers de France avec 35 000 km de linéaires de haies la conservation de ces milieux est donc importante.

Les haies apportent de nombreux services pour l'agriculteur, souvent méconnus il est essentiel d'y être sensibiliser pour en assurer le maintien. Les agriculteurs représentent 80% des utilisateurs et gestionnaires directs des haies, travailler avec eux est indispensable.

De plus dans un contexte de changement climatique les haies apportent bon nombres d'enjeux pour répondre à cette problématique.

La conservation de ces haies creusoise passe par une gestion et une valorisation adaptées. C'est pour cela qui m'a été demandé de réaliser ce rapport. Dans les deux premières parties de mon rapport je présente un état des lieux où je parle des haies creusoises et de leur évolution dans le territoire, les essences présentent et leurs états sanitaires puis je fais une rapide description du département creusois en évoquant la géologie, pédologie et climat.

Une fois les premières parties faites je passe à la suivante qui est le cœur même de mon rapport ou j'évoque tous les outils présenter avec une description de ceux-ci, les avantages et inconvénients que je leurs ai trouvé puis des pistes d'amélioration possibles.

Pour chacun d'entre eux j'ai effectué des visites sur le terrain, pu dialoguer avec les acteurs impliqué et ainsi pu avoir une idée des problématiques présentent.

Le premier outil qu'il m'a été donné d'étudier est le Plan de Gestion des Haies, cet outil est basé sur une rentrée cartographique au début avec le logiciel de la Chambre pour pouvoir avoir une fois sur le terrain un lien entre l'outil sur l'ordinateur et l'outil terrain. Cette première rentrée de données permet d'avoir les parcelles concernées par le PGDH, une première rentrée des haies. Une fois sur le terrain le travail de description peut commencer ou chaque haies est décrites et dessiner, ce qui permettras une fois le travail terrain effectué la rédaction du rapport avec les éléments pris sur le terrain.

Le PGDH est un outil très intéressant de description abordant beaucoup d'éléments essentielle dans une description correcte des haies, la réalisation de trois PGDH m'a permis d'aborder tous ces éléments et de m'apporter bon nombre de connaissance sur ces éléments que sont les haies. Le PGDH est un bon outil de description et d'inventaire mais est souvent mal compris par les agriculteurs abordant des notions peu connus par l'agriculture. Des formations devraient être mises en place pour faciliter la compréhension de cet outil.

Le deuxième outil que j'ai étudié est les formations. Différentes formations sont proposées aux agriculteurs pour améliorer leurs gestions, les quatre que j'ai présenté sont en lien directe avec la gestion des haies et apportent un peu plus de connaissances aux agriculteurs

pour pouvoirs gérées leurs haies en autonomie. J'ai pu participer à une formation au lycée agricole d'AHUN ou avec mon maître de stage et un technicien de la fédération de chasse de la Creuse l'ont as organisé une activité de description d'essences et des opérations à menées, en groupe de classe les élèves devaient restituer leurs travail devant tout le monde. Les formations permettent aux agriculteurs et future agriculteurs de pouvoir se lancer dans une pratique plus durable de leur agriculture. Même si parfois les mauvaises pratiques sont tellement ancrées dans leur routines il est parfois difficile de leurs en faire changer et l'on peut se confronter à un public peu réceptifs.

L'appel à projet « Plantons des haies » est un bon outil pour permettre aux agriculteurs de pouvoir densifier leurs maillages ou d'en créer d'autres sans se soucier du coût. Il permet à l'agriculteur de pouvoir planter des haies et d'avoir un suivie de plantation à la suite, il devra toutefois faire une avance des travaux, donc s'assurer qu'il en est en capacité. Le projet ne comprend pas les travaux qu'il faut réaliser après (élagage, taille de formation,...)

l'agriculteur devra donc bénéficier de formation à part qui ne sont pas comprises dans l'appel à projet et si il ne possède pas de connaissance devra faire appel de nouveau à la Chambre. De plus des formations au préalable ne sont pas prévues pour une réussite optimale de la plantation que ce soit des entreprises qui la réalise ou l'agriculteur lui-même.

Outre la gestion la valorisation est un point abordé. La valorisation du bois des haies en Creuse est encore très peu utilisée et reste encore méconnue pour la plupart des agriculteurs, je me suis aidé de témoignages d'acteurs faisant de la valorisation ce qui m'a permis de comprendre pourquoi encore très peu valorise ce patrimoine bocager et les contraintes auquel ils font face.

La réalisation de mon rapport m'a été très instructifs car il l'a permis de connaître un enjeu du territoire Creusois qu'il m'étais méconnue avant et de pouvoir comprendre 'importance de la gestion et la valorisation de ces haies avec des acteurs sans qui aucune action ne pourrais être faites.

Les haies sont aujourd'hui pour une partie en dépérissements plusieurs facteurs en sont la cause agir maintenant avec ces acteurs est primordial pour les conserver.

Références bibliographiques

GOUINEAU Cédric, « La Restauration du Bocage », 2021, vol. 6, n° 6, p. 39.

LETENNEUR L, *La-compétitivité-de-la-filière-bois.pdf*, <https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/La-compe%CC%81titivite%CC%81-de-la-filie%CC%80re-bois.pdf> , 2014, consulté le 17 juillet 2024.

Gouineau, C. (2021). La Restauration du Bocage, 6(6), 39.

Guide_gestion_durable_des_haies_2020.pdf. (2020). https://rd-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2020/2020_Guide_gestion_durable_des_haies.pdf

HGne45fwDI. (s. d.-a). Coûts de labellisation. Label Haie. <https://labelhaie.fr/couts-labellisation/>

HGne45fwDI. (s. d.-b). Étapes de labellisation individuelle. Label Haie. <https://labelhaie.fr/etapes-de-labellisation-individuelle/>

LETENNEUR, L. (2014). *La-compétitivité-de-la-filière-bois.pdf*. ADEN. <https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/La-compe%CC%81titivite%CC%81-de-la-filie%CC%80re-bois.pdf>

PASSOUNAUDLOPES, M., ALEMANY, F., ASTELLAN, J.-L. et JAMMET, F. (2013). *ETUDE_REGIONALE_SDC_Limousin_validee_062013.pdf*. Schéma des carrières en Limousin. https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ETUDE_REGIONALE_SDC_Limousin_validee_062013.pdf

Picot, C. (s. d.). Afac-Agroforesteries - Référentiel national – typologie des haies. Afac-Agroforesteries - Le réseau des professionnels de l'arbre hors-forêt. Récupéré le 16 juillet 2024 de <https://afac-agroforesteries.fr/typologie-nationale-des-haies/>

Pour une gestion durable des haies de la Creuse – Openfield. (2021, 6 juillet). <https://www.revue-openfield.net/2021/07/06/gestion-durable-haie-creuse/>

Quel avenir pour le bocage en Limousin ? - Pôle bocage et faune sauvage. (s. d.). Récupéré le 18 juillet 2024 de <https://www.polebocage.fr/-Quel-avenir-pour-le-bocage-en-.html>

Stammler, E. (2022). *referentiel-typologie-haie-jura-vf.pdf*. *referentiel-typologie-haie-jura*. <https://www.agroforesterie.fr/wp-content/uploads/2022/07/referentiel-typologie-haie-jura-vf.pdf>

Afac Agroforesteries. (2023, 14 décembre). REPLAY Le « bonus haies » dans ma nouvelle PAC. <https://www.youtube.com/watch?v=-tosqhZVvAE>

CPIE De la Creuse. (2020, 3 décembre). Vers une gestion durable des haies de la Creuse - L'Escurio - CPIE des Pays Creusois. <https://www.youtube.com/watch?v=Um4V4gL9lpc>

CPIE de la Creuse. (2024, 30 avril). Vers une gestion durable des haies de la Creuse #2 Les rapports entre les hommes et les haies. https://www.youtube.com/watch?v=Y34p_zKrcQ8

CPIE De la Creuse. (2024, 3 mai). Vers une gestion durable des haies de la Creuse #4 Gestion et valorisation. <https://www.youtube.com/watch?v=Pvk7kjEKq44>

BUSUTTIL, Paul. « CLIMAT », 2005.

Chambre d'agriculture de la Creuse. « Plan de gestion durable des haies partagé », 2020.

file:///W:/ET-FORET/HAIE%20-

%20AGROFORESTERIE/PROGRAMMES%20FINANCIERS/Plan%20de%20gestion%20durable%20des%20haies%20-

%20PGDH/Mod%C3%A8le%20PDGHP/PGDHP_Rapport%20simplifi%C3%A9_Mod%C3%A8le%20(1).pdf.

CAILLIEZ, Vincent. « AP3C - Les cartes climatiques et agro-climatiques ». *Le SIDAM et la COPAMAC* (blog). Consulté le 8 août 2024. <https://www.sidam-massifcentral.fr/ap3c-les-cartes-climatiques-et-agro-climatiques/>.

Annexes

Annexe 1. Représentation du pôle régionale de la Chambre d'agriculture	39
Annexe 2. Topographies du limousin	40
Annexe 3. Géologie du limousin	41
Annexe 4. Climat de la Creuse	42
Annexe 5. Présentation évolution climatique.....	43
Annexe 6. Densité du maillage	44
Annexe 7. Typologies Nationales des haies.....	45
Annexe 8. Modèles PGDH	46
Annexe 9. Données terrain PGDH	50
Annexe 10. Questionnaire GAEC Jardon et mairie	55
Annexe 11. Questionnaire PINET et CUMA.....	58
Annexe 12. Témoignages GAEC Jardon	60
Annexe 13. Photo chaudière du GAEC Jardon	61
Annexe 14. Témoignages Mairie Bussière st Georges.....	62
Annexe 15. Témoignages mairie de Boussac Bourg.....	63
Annexe 16. Témoignages entreprise PINET	64
Annexe 17. Témoignages CUMA 23.....	65

Annexe 1. Représentation du pôle régionale de la Chambre d'agriculture



- PCAE Nord : départements 16, 17, 79, 86
pcaenord@nouvelle-aquitaine.fr
- PCAE Est : départements 19, 23, 24, 87
pcaeest@nouvelle-aquitaine.fr
- PCAE Sud : départements 33, 40, 47, 64
pcaesud@nouvelle-aquitaine.fr

Source : Chambre d'agriculture de la Dordogne

Annexe 2. Topographies du limousin

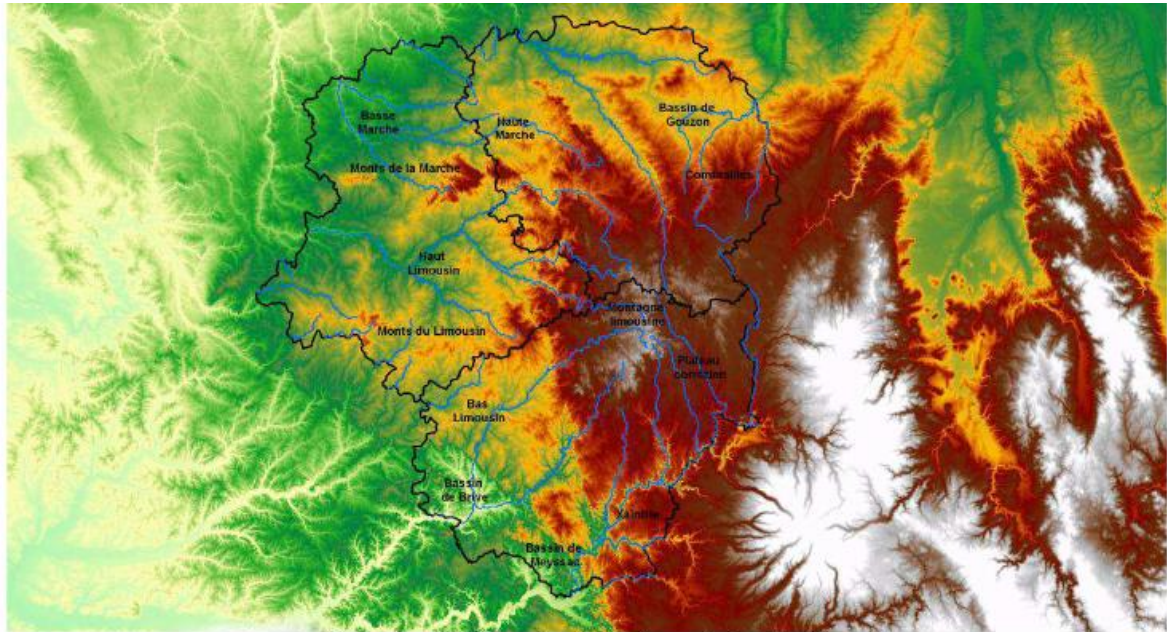
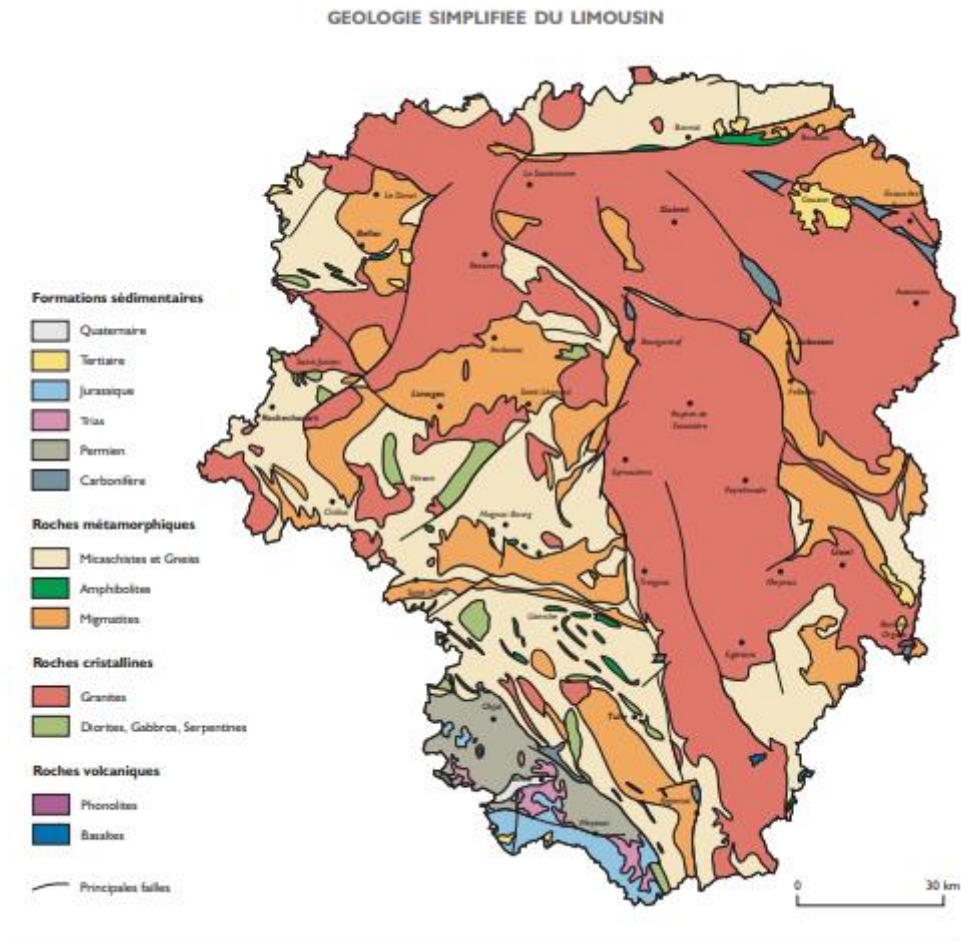


Figure 2 : Carte du relief limousin et du réseau hydrographique.

Source : Etudes du SDC

Annexe 3. Géologie du limousin



Source : Etude du SDC

Annexe 4. Climat de la Creuse

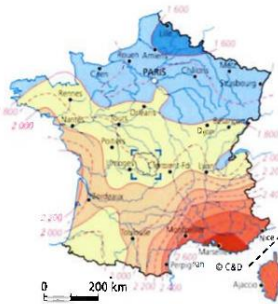
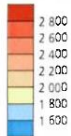


CLIMAT

par Paul BUSUTTI

Ensoleillement

Nombre annuel moyen d'heures d'ensoleillement

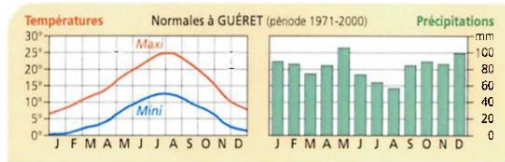


Source : Météo France

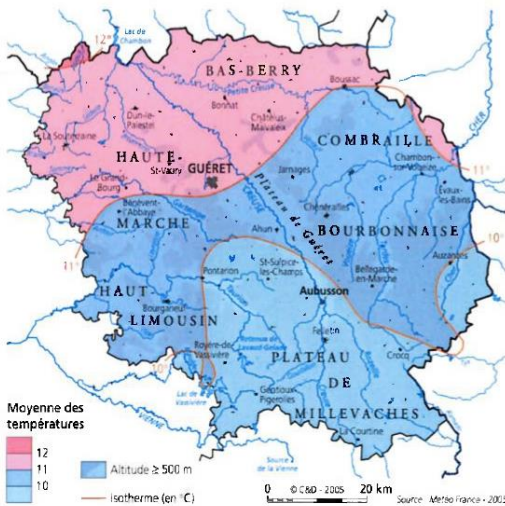
Quelques records...

Chaleur	16 juillet 1989	37,0°C à Gouzon
Froid	15 février 1956	- 27,4°C à Néoux Minima restés négatifs 29 jours sur 29 (moyenne de - 16,3°C)
Sécheresse	Jun 1976	Aucune pluie pour 12 postes sur 36 et 30 jours de chaleur supérieurs à 25°C (dont 23 jours supérieurs à 30°C)
Précipitations	3 octobre 1960 5 et 6 mai 1985	195 mm de pluie en 24 h à Gentioux-Pigerolles 25 cm de neige à Gentioux-Pigerolles

Températures et précipitations



Températures moyennes annuelles 1995-2004



PAR SA situation, le département de la Creuse se trouve sur la route des perturbations atlantiques qui affrontent leurs premiers obstacles orographiques avec les sommets creusois.

L'influence océanique et la disposition des reliefs expliquent la carte des précipitations : les ascendances produites par les reliefs au vent justifient la forte humidité de la partie sud-ouest du département (plus de 1 400 millimètres sur les plus hauts sommets du plateau de Gentioux) ; le nord-est apparaît plus sec, avec des totaux annuels inférieurs à 800 millimètres ; c'est un phénomène d'abri qui se manifeste ici, aux confins de la Combraille.

La carte des températures moyennes confirme aussi l'influence du relief, montrant le refroidissement graduel du nord-ouest vers le sud-est, suivant l'étagement des niveaux d'altitude.

Les moyennes ne doivent pas faire oublier que le climat peut subir de fortes irrégularités, surtout dans ses précipitations, faisant passer la Creuse et le Limousin de l'abondance en eau à des sécheresses mémorables.

Si la pluviosité et la température moyennes font considérer le climat creusois comme océanique, on peut aussi distinguer plusieurs nuances qui s'inscrivent dans cinq grandes « régions » :

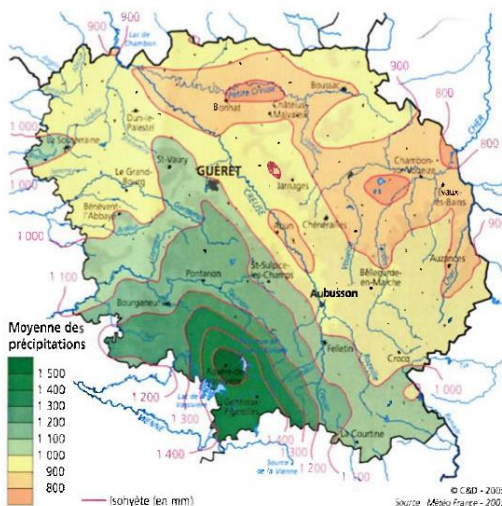
Zonage climatique

- 1 Climat océanique « altéré »**
Précipitations nombreuses mais faibles, peu de neige
Températures sans excès en hiver et en été.
- 2 Climat océanique à tendance ligérienne**
Précipitations faibles mais sans minimum d'été
Hivers assez froids ; étés assez chauds avec des canicules.
- 3 Climat de type océanique altéré par l'altitude**
Précipitations abondantes (gelées fréquentes)
Températures assez basses
- 4 Climat océanique de « montagne » humide**
Chutes de neige et brouillards fréquents.
Températures fraîches et gelées nombreuses.
- 5 Climat océanique de « montagne » abrité**
Précipitations moyennement abondantes
Températures sans excès.



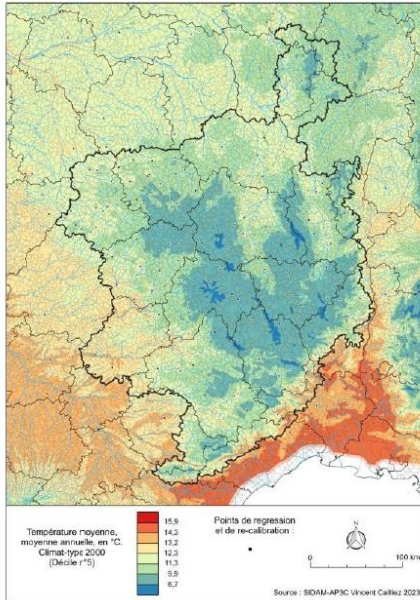
Source : Atlas agro-climatique du Limousin - Conseil régional du Limousin - Météo France - 1989

Précipitations moyennes annuelles 1971-2000

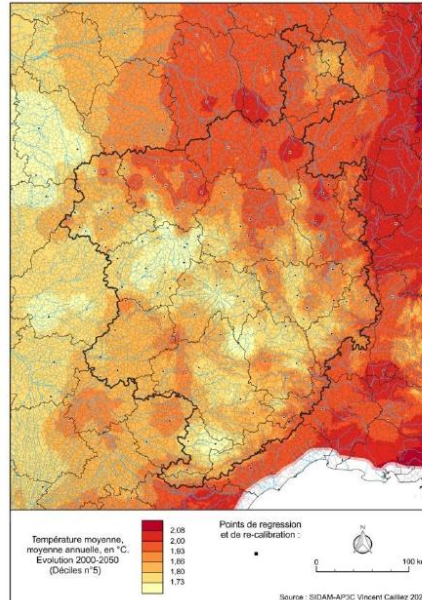


Source : Chambre d'agriculture de la Creuse

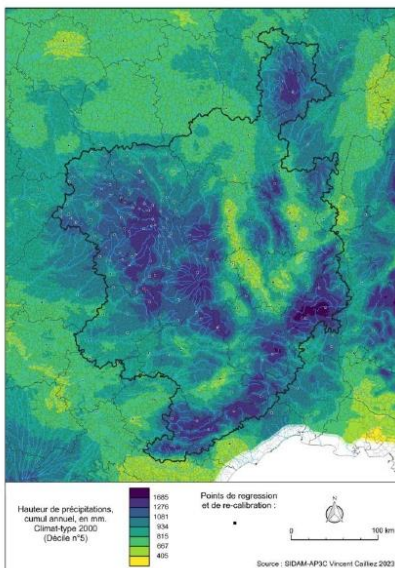
Annexe 5. Présentation évolution climatique



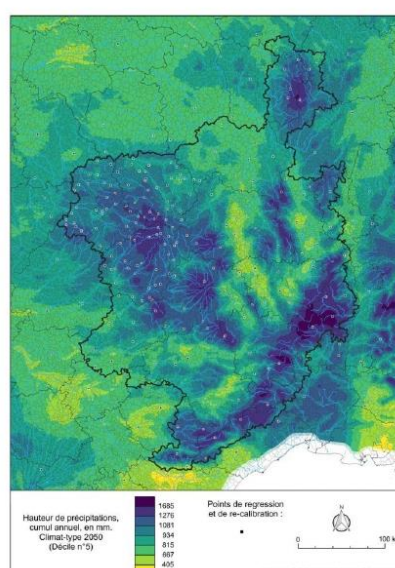
Projection climatique 2000
Evolution des températures



Projection climatique 2050
Evolution des températures



Projection climatique
Précipitations

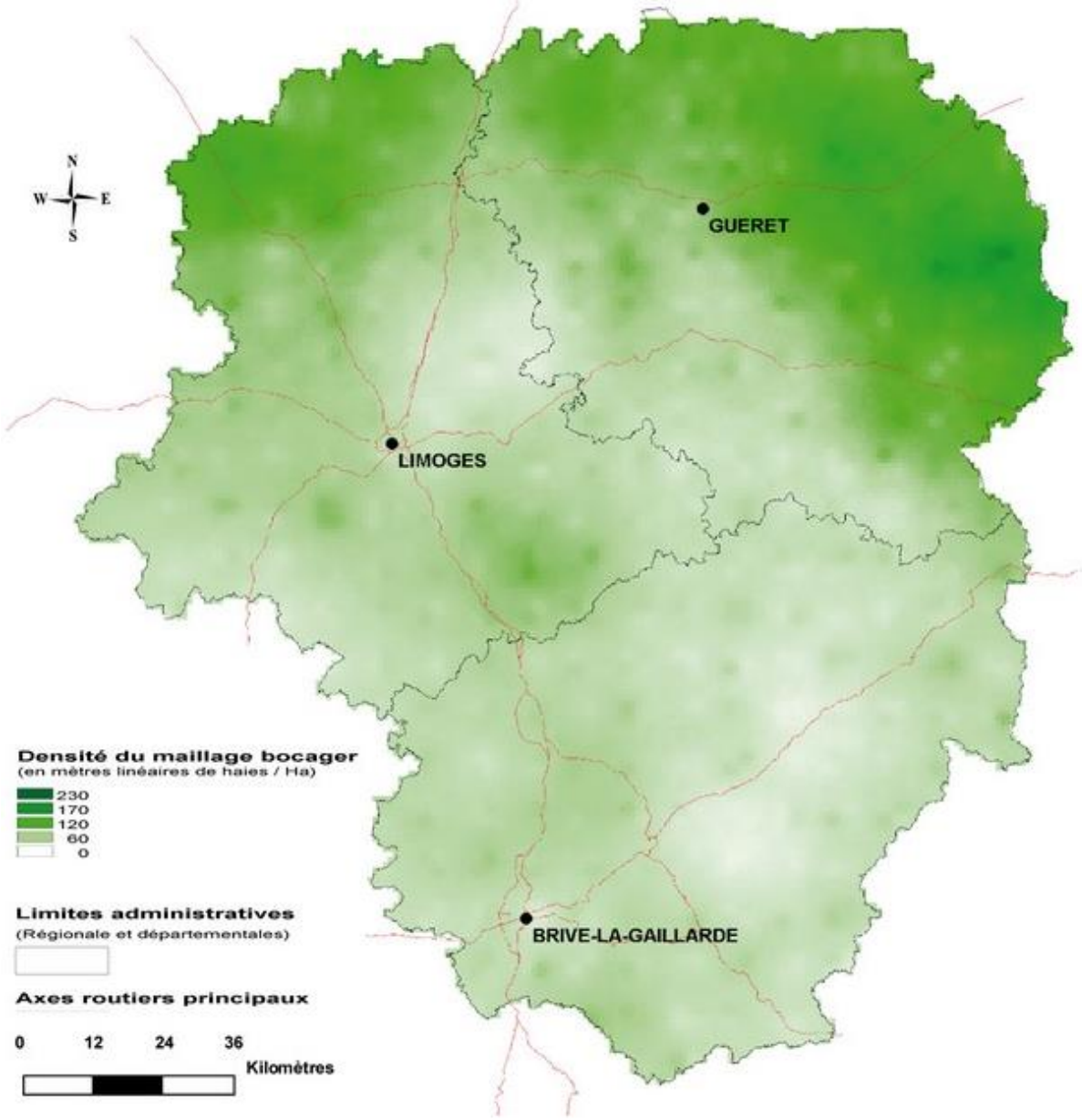


Projection climatique
Précipitations

Evolution climatique horizon 2050





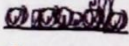
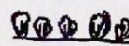

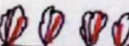
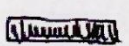

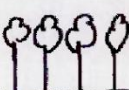

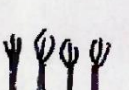
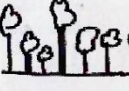


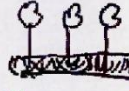
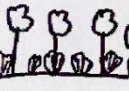
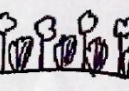
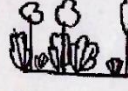

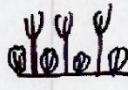
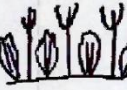


Source : Chambre d'agriculture de la Creuse

Annexe 6. Densité du maillage



Source : quel avenir pour le bocage Limousin ?

Annexe 7. Typologies Nationales des haies

Typologie des haies en France suivant les modalités de gestion pour un renouvellement des haies						
Haie en devenir	1 ● haie résiduelle  p.17	2 ● haie de colonisation  p.17	3 ● jeune haie plantée (-10 ans)  p.18			
	Taillis simple	4 ● cépées d'arbustes  p.22	5 ● cépées d'arbres  p.28	6 ● taillis fureté de hêtres  p.38		
		Taillis mixte	7 ● cépées d'arbres et d'arbustes taillés sur les trois faces  p.40	8 ● cépées d'arbres et d'arbustes  p.46		
Futaie régulière			9 ● hauts jets du même âge  p.50	10 ● alignement d'arbres émondés  p.62	11 ● alignement de têtards  p.68	
	Futaie irrégulière	12 ● hauts jets d'âges différents  p.76	13 ● hauts jets avec têtards  p.80	14 ● hauts jets avec arbres émondés  p.81		
		Taillis sous futaie	15 ● hauts jets avec cépées d'arbustes taillés sur les trois faces  p.82	16 ● hauts jets avec cépées d'arbustes  p.86	17 ● hauts jets avec cépées d'arbres  p.92	18 ● hauts jets avec cépées d'arbres et d'arbustes  p.96
19 ● têtards avec cépées d'arbustes taillés sur les trois faces  p.82			20 ● têtards et cépées d'arbustes  p.86	21 ● têtards et cépées d'arbres  p.92	22 ● hauts jets avec têtards et cépées d'arbres et d'arbustes  p.96	23 ● hauts jets avec arbres émondés et cépées d'arbres et d'arbustes  p.96

Source : AFAC Agroforesteries

Annexe 8. Modèles PGDH

SYNTHESE ET ANALYSE.....	5
A- <i>L'EXPLOITATION ET SON TERRITOIRE</i>	<i>5</i>
1- Les exploitants et l'exploitation agricole	5
2- Le parcellaire, le régime de propriété et les baux ruraux	5
3- Les enjeux territoriaux, les protections et zonages en lien avec les haies.....	6
Les enjeux du territoire.....	6
Protections et inventaires des milieux naturels, du paysage et du patrimoine.....	6
4- Les caractéristiques physiques du territoire.....	7
B- <i>LES HAIES DE L'EXPLOITATION ET LEUR ETAT</i>	<i>8</i>
1- Description des haies de l'exploitation	8
Linéaire et densité de haies	8
Interfaces avec les haies	8
Typologie des haies.....	9
Essences composant les haies	9
Continuité du couvert des haies	10
2- Intérêt des haies pour la biodiversité	10
3- Intérêt hydrologique des haies	10
4- Gestion passée et actuelle	11
C- <i>PROGRAMME DE GESTION, D'AMELIORATION ET DE CREATION DES HAIES.....</i>	<i>12</i>
1- Les objectifs de l'exploitant	12
2- Priorités d'intervention de gestion	12
3- Potentiel de production de bois et linéaire prélevable annuellement.....	12
4- Travaux d'amélioration des haies existantes.....	14
5- Travaux de création de nouveaux linéaires et autres aménagements	14
6- Evolution de la dynamique du réseau et orientations structurelles des haies	14
Evolution de la dynamique du réseau : densité et cohérence.....	14
Caractéristiques et orientations structurelles des haies (préconisation de gestion par type)	15
7- Potentiel de stockage de carbone des haies.....	16
ANNEXES : ATLAS CARTOGRAPHIQUE ET TABLEAUX DESCRIPTIFS.....	17
<i>Annexe 1 : Fiche INSEE de l'exploitation agricole.....</i>	<i>17</i>
<i>Annexe 2 : Cartographie du parcellaire et du mode de faire valoir.....</i>	<i>18</i>
<i>Annexe 3 : Cartographie des zones de protection réglementaire</i>	<i>19</i>
<i>Annexe 4 : Cartographie des sols</i>	<i>20</i>
<i>Annexe 5 : Cartographie des haies et autres systèmes agroforestiers.....</i>	<i>21</i>
<i>Annexe 6 : Orientations structurelles et calendriers général des opérations d'exploitation, de renouvellement, de création et d'entretien.....</i>	<i>22</i>
Tableau des opérations de gestion et d'amélioration par haie	22
Tableau des aménagements : haies à créer.....	24
<i>Annexe 7 : Cartographie des priorités d'interventions sylvicoles</i>	<i>25</i>
<i>Annexe 8 : Typologie nationale des haies</i>	<i>26</i>

Récapitulatif des résultats
du Plan de gestion durable des haies partagé

Surface totale de l'exploitation agricole (SAU) : **42.46 ha**

Linéaire de haies total sur l'exploitation : 7 164 m

Soit une densité de : 169 m/ha SAU (90 m/ha en tenant compte des interfaces des haies)

Linéaire de haies en gestion sur l'exploitation et sur lequel s'applique le Plan de gestion durable des haies partagé : **7 084 m**

Soit une densité de : **168 m/ha SAU** (90 m/ha en tenant compte des interfaces des haies)

Principaux types de haies de l'exploitation : **Taillis sous futaie** et **Taillis mixte**

Essences dominantes : **Chêne pédonculé, Frêne commun**

Indicateur de biodiversité des haies à l'échelle de l'exploitation : Moyennement favorable 😊 (10.5/20)

Linéaire de haies présentant un intérêt hydrologique : **2176 m** soit 31% du linéaire

Type d'entretien des haies pratiqué principal : épareuse en CUMA

Pratiques d'entretien à améliorer : épareuse sur les repousses, piétinement par le bétail

Conversion de type de haies : **1 661 m**

Linéaire de haies à améliorer : **2 290 m**

Linéaire moyen annuel pouvant être prélevé en respectant le cycle de régénération : **440 m/an**

Linéaire moyen annuel pouvant être prélevé en respectant le cycle de régénération dans les cinq premières années : **331 m/an**

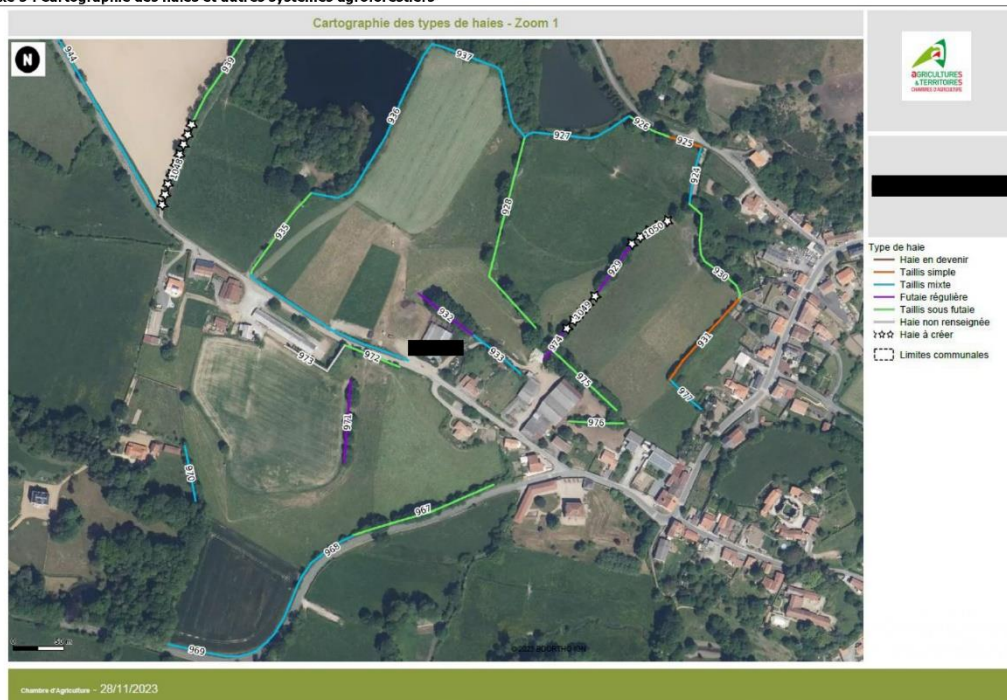
Total du linéaire sur lequel intervenir de façon urgente : **1 983 m**

Types de haies principaux sur lesquels intervenir de façon urgente : têtards et cépée d'arbres taillées sur les 3 faces et d'arbustes et hauts jets avec têtards et cépée d'arbres et d'arbustes

Proposition de création de haies : **464 m**

Potentiel de stockage de carbone additionnel : **16 tonnes CO2eq/an** de stockage de carbone

Annexe 5 : Cartographie des haies et autres systèmes agroforestiers



Annexe 6 : Orientations structurelles et calendriers général des opérations d'exploitation, de renouvellement, de création et d'entretien
Tableau des opérations de gestion et d'amélioration par haie

N° Haie	Longueur (m)	Briève description des haies				Intérêt hydrologique	Type de haie objectif	Opérations de gestion globale et d'amélioration			Périodes d'interventions synchrones		
		Type de haie	Sous-type de haie	Essence(s) d'arbres et formel(s) principale(s)	Essence(s) d'arbustes			Intérêt pour la biodiversité	Discontinuité Ph. sanitaires et dégradations	Potentiel bois d'œuvre	Opérations de gestion globale et d'amélioration	0 à 5 ans	5 à 10 ans
907	30	Taillis simple	Cépage d'arbustes		Prunellier, Ronce			Conversion vers taillis sous futaie	Pas de particulier/gestion type				
908	25	Taillis simple	Cépage d'arbustes		Prunellier, Ronce			Conversion vers taillis sous futaie	Pas de particulier/gestion type				
909	118	Taillis sous futaie	Mets lets avec cépage d'arbustes et d'arbustes	Chêne pédonculé (Hi) Frêne commun (CFP) Frêne commun (Hi)				Maintien dans la hypologie		Etirage futaies Exploitation complète			
910	107	Taillis sous futaie	Têtards avec cépage d'arbustes	Chêne pédonculé (TET)				Maintien dans la hypologie				Emouillage, Enlever les bres sévès	
911	62	Taillis mixte	Cépage d'arbustes et d'arbustes taillés sur les 3 faces	Chêne pédonculé (CFP)	Ronce		Espaces sur les repousses	Conversion vers taillis sous futaie	Arrêt du passage de l'épaveuse dégradant la haie ou le talus				
912	35	Taillis mixte	Cépage d'arbustes et d'arbustes taillés sur les 3 faces	Chêne pédonculé (CFP)	Ronce			Conversion vers taillis sous futaie	Pas de particulier/gestion type				
913	105	Taillis sous futaie	Mets lets avec têtards et cépage d'arbustes et d'arbustes	Chêne pédonculé (Hi) Frêne commun (CFP) Frêne commun (Hi)				Maintien dans la hypologie	Pas de particulier/gestion type				
914	92	Taillis sous futaie	Têtards avec cépage d'arbustes taillés sur les 3 faces	Chêne pédonculé (TET)				Maintien dans la hypologie	Pas de particulier/gestion type	Emouillage			
915	144	Taillis mixte	Cépage d'arbustes et d'arbustes taillés sur les 3 faces	Chêne pédonculé (CFP)	Prunellier, Ronce		Espaces sur les repousses	Conversion vers taillis sous futaie	Arrêt du passage de l'épaveuse dégradant la haie ou le talus				
916	117	Taillis sous futaie	Têtards avec cépage d'arbustes taillés sur les 3 faces	Chêne pédonculé (TET)	Prunellier, Ronce			Conversion vers taillis sous futaie	Arrêt du passage de l'épaveuse dégradant la haie ou le talus	Emouillage			
917	127	Taillis sous futaie	Têtards avec cépage d'arbustes taillés sur les 3 faces	Chêne pédonculé (TET)	Prunellier, Ronce			Conversion vers taillis sous futaie	Arrêt du passage de l'épaveuse dégradant la haie ou le talus	Emouillage			
918	80	Taillis mixte	Cépage d'arbustes et d'arbustes taillés sur les 3 faces		Prunellier, Ronce		Espaces entre les arbres	Conversion vers taillis sous futaie	Arrêt du passage de l'épaveuse dégradant la haie ou le talus				
919	98	Taillis mixte	Cépage d'arbustes et d'arbustes taillés sur les 3 faces		Mouton, Ronce		Espaces sur les repousses	Conversion vers taillis sous futaie	Arrêt du passage de l'épaveuse dégradant la haie ou le talus				

Source : Chambre d'Agriculture de la Creuse

Annexe 9. Données terrain PGDH

CARACTERISTIQUES	
TYPES ET SOUS TYPES DE HAIES	
Type de haie	
	haie en devenir
taillis simple	taillis mixte
taillis sous futaie	futaie régulière
futaie irrégulière	
Sous type de haie	
	haie de colonisation
haie résiduelle	haie jeune plantée
cépée d'arbuste	cépée d'arbre
cépée d'arbres et d'arbustes taillées sur les 3 faces	cépée d'arbres et d'arbustes
hauts jets d'âges différents	hauts jets avec têtards
hauts jets du même âges	hauts jets avec cépées d'arbustes taillés sur les trois faces
hauts jets avec cépées d'arbustes	hauts jets avec cépées d'arbres
	hauts jets avec cépée d'arbres et d'arbustes
ETAT SANITAIRE	
Etat sanitaire	
	bon état sanitaire
	état sanitaire en cours de dégradation
	état sanitaire dégradé
MALADIE	
	Maladie
	Graphiose
	Chalarose
	Chenille processionnaire
	Cynips
	Acarien
	Chancre
	Chenille défoliatrice
	Encre
	Bandes rouges
	Mineuse
	Libelle
	Autres
PROTECTION DES SOLS	
Localisation de la haie	
	plateau absence de pente
versant	vallée ou talweg
ORIENTATION ET PENTE	
Orientation de la haie	
	Perpendiculaire
	Parallèle
	dans un autre sens
Pente	

	< 3%
	entre 3 et 5%
	>5%
AGE ET EMBASE	
Age moyen de la haie	
adulte	jeune
	mature
Embase de la haie	
en haut de talus	haie à plat
	en bas de talus
DEGRADATION	
Pas de dégradation	Dégradation
Dépérissement de la végétation ligneuse	Ecobuage
Epareuse entre les arbres	Epareuse latérales sur les ligneux
Clôtures dans les arbres	Brûlage des rémanents
Espèce invasive	Epareuse sur les repousses
Epareuse dégradante sur les flanc du talus	Abrouissement par le bétail
usage de produits phytosanitaires	Etat sanitaire dégradé
Fossé drainant, profond, barrière	Charrue dégradant le talus
Lamier	Piétinement par le bétail
Dégâts de gibier	
LIGNE AERIENNE OU ENTERREE	
	Ligne aérienne ou enterrée
	Canalisation d'eau
	Electrique basse tension
	Electrique base tension non isolée
	Fibre optique
	Gazoduc
	Téléphonique
	Libelle
DISCONTINUITÉ ET DENSITÉ	
Discontinuité	
	0-10%
	20-30%
ELEMENTS DIVERS	
	Continuité du talus
	Bordure du fossé
	Bordure de cours d'eau
	Bordure de zone humide
	Risque de ruissellement en aval de la parcelle
	Présence de bois mort
	Présence d'arbres à cavité
	Présence de terrier
	Présence d'éléments rupestre
BIODIVERSITÉ	
Micro-habitat	
	aucun
	diffus

	abondant
Diversité des essences	
	entre 1 à 2
	de 3 à 10 genre
	10 genres et plus
PGDSAF-EXISTANT(1)	
Mitoyenneté	
Etat	
Etat de la haie	
	normal
	peu poussant
	dégrader par la gestion
	ptentiel accru- retard de gestion
	densité faible en ligneux- peu de production
Priorité d'interventions sylvicole	
Priorité d'intervention sylvicole	
	urgent (0 à 5 ans)
	moyennement urgent (5 à 10 ans)
	peu urgent (10 à 15 ans)
Autres priorités	
	pas d'ajustement proposé
	pas d'information
	urgent
	moyennement urgent
	peu urgent
INTERFACES	
Interfaces 1	Parcelle
Interfaces 2	Parcelle voisine
	voirie route
	voirie chemin
	ligne SNCF
	cours d'eau
	zone humide
	parcelle enfrichée
	bois
Gestion globale	
	Gestion globale
	Arrêt du passage dde l'épareuse dégradant la haie ou le talus
Pas de particularité/ gestion type	
Arrêt désherbages chimique	Reprise derrière outil mécanique
Arrêter les pratiques de brûlage	Haie venant d'être exploitée
Renouveler/installer une clôture pour empêcher les dégradations par les animaux	Préserver le pied de haie ou le talus des outils mécaniques
Gestion	
Itinéraires de gestion	
conversion vers futaie irrégulière	maintient dans la typologie
conversion taillis sous futaie	conversion vers taillis simple
conversion vers taillis mixte	conversion vers futaie régulière
GESTION DES ARBRES DE FUTAIES	

Gestion futaie	
	Gestion type
Sélection arbres d'avenir	Prélèvement faible possible futaies
exploitation progressive futaies	Elagage futaies
Préservation arbres remarquables	Prélèvement fort possible futaies
Laisser vieillir futaies	prélèvement sanitaires
GESTION DES ARBRES DE TAILLIS	
Gestion des arbres de taillis	
Recépage	Exploitation complète
Balivage possible	Exploitation progressive
GESTION DES ARBRES EMONDES/TETARDS	
Gestion des têtards/émonde	
Création de nouveaux têtards	Reprise de têtards possibles
Enlever les tires-sèves	Emondage progressif
	Emondage
PGDSAF-EXISTANT(2)	
ARBRES	
Essences de l'abres	
	alisier blanc
alisier torminal	amandier
aulne à feuille de cœur	aulne blanc
aulne glutineux	bouleau verruqueux
châtaignier	chêne pédonculé
chêne rouge d'amérique	chêne sesile
chêne vert	cormier
érable champêtre	érable plane
érable sycomore	frêne commun
hêtre	merisier
mûrier blanc	mûrier noir
noyer commun	orme champêtre
orme de montagne	peuplier noir
peuplier tremble	poirier cultivé
poirier sauvage	pommier cultivé
pommier sauvage	résineux
saule blanc	saule marsault
sorbier des oiseleurs	tilleul petites feuilles
tilleul grandes feuilles	tremble
	charme commun
Abondance de l'essence	
	Abondante
Eparse	Rare
	Unique
Formes de l'arbre	
Haut-jet(HJ)	Cépées(CEP)
Emonde (EM)	Forme fruitière (FF)
ARBUSTES	
Essence de l'arbuste	
	ajonc d'europe
arbusier	argousier

aubépine monogyne	aubépine épineuse
bourdaine	buis
camérisier à balai	chèvrefeuille
clématide des haies	cognassier
cornouiller sanguin	cornouiller mâle
églantier	fougère aigle
fusain d'europe	genévrier commun
genêt à balai	groseiller à maquereau
houblon	houx
lierre	noisetier commun
poirier à feuille en cœur	prunellier
prunier domestique	prunier myrobolan
robinier faux acacia	ronce
saule à oreillettes	saule cendré
sureau noir	troène
viorne lantane	viorne obier
Abondance de l'essence	
	Abondante
Rare	Eparses
	Uniques

Source : MERY Judith

Annexe 10. Questionnaire GAEC Jardon et mairie

Questionnaire MAIRIE

Demander si droit prendre photo

- Quel est votre système de chauffage ? Granulé, bois bûche ? Plaquette?

.....
.....
.....
.....

- Le bois récolté vient-il de bois bûche, d'élagage ou de bois tombé ?

.....
.....
.....

- Si plusieurs possibilités quelle est la proportion de chacune ?

.....
.....

- Le bois récolté provient-il de vos haies ou de forêts ? Si les deux en quelle proportion ?

.....
.....
.....

- Le bois utilisé vient-il de bois communaux ou de propriétés privées ?

.....
.....
.....

- Utilisez-vous le bois uniquement pour chauffer ou aussi pour paillage ?

.....
.....

- Utilisez-vous le bois pour votre consommation personnelle uniquement ou pour la vente aussi ?

.....
.....
.....

- Combien de m³/tonnes/an ?

.....
.....

.....

 ...
 - Combien de mois chauffez-vous ? Les week-ends ?

.....

 - Combien de bâtiments ?

.....

 - Comment est venue l'idée d'adopter ce système ?

.....

 - Existe t'il des aides pour aider à valoriser ce système?

.....

 - Si surplus est ce que vous revendez ou stockez ?

.....

 - Qui effectue l'abattage des arbres ou l'exploitation des haies ? Vous ? Ouvrier ? Bûcheron ?

.....

 - Combien de temps cela vous prend-il pour exploiter ? Élagage, abattre, façonner ?

.....

- comment faites-vous les plaquettes ou granulés, vous même ou faites-vous appelle à une entreprise ?

.....
.....
.....

Annexe 11. Questionnaire PINET et CUMA

Questionnaire PINET

- Quelles machines possédez-vous ? et combien ?

.....
.....
.....

- Quelle proportion bois haies et bois forêt ?

.....
.....
.....

- Travail uniquement en Creuse ? portions de territoires ?

.....
.....
.....

- Combien d'exploitants agricoles vous font travailler ?

.....
.....
.....

- Proportion haies avec PGDSAF et sans ?

.....
.....
.....

- Quelles opérations sont réalisées sur les haies et avec quelles machines ?

.....
.....
.....

- Proportion bois bûches, bois issus d'élagage, et ou autres ?

.....
.....
.....

- Coûts des machines pour l'agriculteur et lui ?

.....
.....
.....

- Quelles contraintes trouvez-vous à l'exploitation du bois des haies ?

.....
.....
.....

- A quelles périodes sont réalisé chaque opération ?

.....
.....

- Différents types de copeaux ? selon quoi, utilisation, provenance (bois bûches, élagage...)?

.....
.....

- Quels sont les différents produits réalisés ? et où sont-ils valoriser après ?

.....
.....

- M³ par mètres linéaires ?

.....
.....

Annexe 12. Témoignages GAEC Jardon

Le GAEC Jardon est une exploitation familiale à 3 associés qui est située en Creuse sur la commune de ST Dizier la tour. Ils possèdent 180 hectares avec des bovins charolais, naisseurs et engraisseurs. Historiquement le bois des haies était uniquement utilisé sous forme de bûches (longueurs 30 et 50cm) pour le chauffage, à raison de 48 stères par an. L'exploitation du bois, son transport et sa transformation étaient des opérations chronophages, physiques et dangereuses. Aujourd'hui le bois des haies est valorisé en plaquette bois pour le chauffage et l'eau sanitaire de deux habitations de 100 et 120 m² et pour la litière des taurillons. Une chaudière est installée depuis 2014. Les bois utilisés proviennent uniquement du bois des haies présent sur l'exploitation.

Pour les arbres qui doivent être prélevés ils sont abattus par le GAEC lui-même, concernant le recépage des taillis et l'élagage ils font intervenir une entreprise creusoise à proximité du site lorsque les volumes sont suffisants pour faire déplacer des machines (environ 250 m³). Le volume de bois consommé est estimé en mètre cube apparent de plaquettes. Pour le chauffage des deux maisons et l'eau sanitaire environ 80 MAP est utilisé. Ce volume correspond à un équivalent de 7 200 litres de fioul et 72 000 kWh. Ainsi que 40 MAP pour la litière avec une surface de stabulation de 135m², ce qui correspond à environ 10 tonnes de pailles. La chaudière est totalement autonome, elle est allumée toute l'année et en fonction des températures extérieures et intérieures qui sont fournies grâce à des capteurs qui se trouvent dans les habitations et à l'extérieur elle se déclenche ou se met en veille afin de maintenir la température renseignée lors du réglage de la machine.

Pour ce qui est de l'application de la litière, elle est réalisée en début d'hivernage avec une couche unique de 12 cm dans la stabulation des taurillons. Après 3 à 4 semaines les plaquettes perdent leur pouvoir d'absorption, on continue alors avec un paillage classique. Le fumier produit est stocké une année avant d'être épandu, les plaquettes bois sont à ce stade décomposées. Ils réalisent ce curage environ 3 fois par an.

Annexe 13. Photo chaudière du GAEC Jardon



Source : MERY Judith MERY

Annexe 14. Témoignages Mairie Bussière st Georges

Cette commune opte pour la valorisation du bois de ses haies pour le chauffage des bâtiments de la mairie, en utilisant le bois des haies des parcelles communales. Le bois utilisé provient de bois des haies bocagères et de taillis, ils utilisent les branches des élagages, les taillis de Châtaignier, de Noisetier et d'Acacia lors du recépage et de balivages. En dehors du bois récolté sur les biens sectionnaux le bois provient aussi d'agriculteurs de la commune.

La mairie utilise le bois pour en faire de la plaquette, chauffer les bâtiments de l'école, de la mairie, et apporter de l'eau chaude à la cantine. Cela représente une surface d'à peu près 400 m². Les bâtiments sont chauffés du 15 octobre au 15 juin. Cette durée peut être modifiée selon la température extérieure. Ils utilisent un peu de plaquettes pour faire du paillage pour les espaces verts de la commune mais en très petites quantités. Pour les haies provenant de parcelles communales, l'exploitation et l'élagage se font par une entreprise qui possède un grappin sur pelle et la mise en andain se fait par la CUMA 23. Lorsque le bois provient d'un agriculteur l'exploitation est à la charge de celui-ci.

Le surplus est stocké dans un bâtiment à côté de la mairie pour qu'il puisse sécher et être transporté par les agents communaux sans difficulté. Dans les premiers temps, les copeaux non utilisés étaient revendus par la commune de Boussac-Bourg et par l'entreprise SCIC Bois Énergie Bocage dont je vais parler plus tard dans la rédaction. Avant la commune de Bussière st georges utilisait comme moyen de chauffage une chaudière à gaz, puis en mars 2015 ils se sont lancés dans la réflexion d'un nouveau moyen de chauffage plus économique, les prix du gaz et des autres énergies ayant augmenté et les températures devenant plus instables. La mairie voyant ses factures grimper a dû trouver une solution. Un audit a été créé pour le changement de chaudière gaz en chaudière plaquette avec l'aide de l'ADEME, du conseil régional ainsi que du SDEC et l'installation a pu se faire. D'après monsieur le maire « la facture de chauffage a été divisé par trois ». De plus le fait de prendre des entreprises pour exploiter et transformer le bois en plaquette leur coûte moins cher que s'ils devaient acheter dans le commerce leurs plaquettes (dans le commerce, les plaquettes coûtent environ 40€/m³ alors qu'en valorisant le bois des haies communales, en comptant l'exploitation et la transformation les plaquettes coûtent à la mairie 15,20€/m³ selon le maire de la commune de Bussière st georges. Des économies non négligeables qui permettent une gestion favorable au bon fonctionnement des haies et permettent de garder un maillage sur notre territoire.

De plus le maire utilise personnellement le chauffage plaquette qu'il prélève directement chez lui, étant agriculteur et voulant pouvoir profiter du bois fourni sur son exploitation par le biais de ces haies.

Le bois énergie, un avantage pour les territoires et leurs habitants.

Annexe 15. Témoignages mairie de Boussac Bourg

Comme pour la mairie de Bussière st georges, je vais parler d'une mairie qui valorise le bois des haies par l'utilisation de plaquette pour chauffage ainsi que pour le paillage. La mairie de Boussac- Bourg utilise le bois des haies pour chauffer 3 bâtiments communaux, la salle culturelle, la mairie et l'école dont la surface totale représente 100m².

Il utilise les plaquettes aussi en tant que paillage pour les espaces verts et le cimetière. Le bois utilisé provient des haies, le plus souvent de travaux de tailles et d'élagage. Le bois est acheté à un agriculteur de la commune en quantité nécessaire selon leurs besoins d'une année sur l'autre. Tous les ans la mairie consomme approximativement entre 150 et 180 m³ de plaquettes/an pour les 3 bâtiments.

La mairie chauffe ses bâtiments de fin mai à début octobre avec les week-ends inclus, mais la durée peut varier d'une année sur l'autre en fonction des températures. L'idée d'installer une chaudière à plaquettes lui est venue progressivement et c'est en écoutant plusieurs acteurs que l'idée a germé. Tout d'abord la construction d'une nouvelle salle neuve dans la mairie a fait émerger l'idée. L'architecte lui ayant proposé l'installation d'une chaudière à granulés avec le conseil de la COM-COM Creuse confluence l'a conforté dans l'idée d'adhérer à la SCIC Bois Énergie Bocage. Le maire a pu bénéficier d'aide pour l'installation de la salle et de la chaudière, un autre bâtiment de la mairie a dû être aménagé pour stocker les plaquettes et les sécher.

Les opérations faites par l'agriculteur revendeur des plaquettes sont faites par une entreprise qui s'occupe des élagages et des coupes à réaliser, puis le broyage se fait par la CUMA 23.

Le maire souhaitait de par l'installation de sa chaudière à plaquette faire fonctionner une économie locale de par la proximité des acteurs intervenant de l'approvisionnement, des travaux et coupes au broyage. De plus le passage à ce chauffage lui a permis de pouvoir faire de grandes économies sur ces factures de chauffage. Les haies lui apportent matière première constante et lui permet de pouvoir intervenir dans la préservation du paysage Creusoise, connue et reconnue par son maillage dense de haies.

Annexe 16. Témoignages entreprise PINET

L'entreprise PINET est une entreprise de travaux forestiers avec en complément une activité dans le TP mais son activité principale est l'exploitation et la revente de bois transformé des haies comme des forêts. L'entreprise se situe en CREUSE à Chénérailles commune de la Creuse elle compte 16 salariés et est active depuis 2010. Le parc fait 2 hectares et compte un peu plus de 800m² de bâtiment. Pour l'exploitation des bois il possède 2 pelles avec sécateur, un débardeur forestier ainsi qu'un broyeur à plaquettes. Le bois des haies représente environ 1/3 de sa production, son activité se porte sur tout le territoire de la Creuse à 90% le reste se répartit sur les communes des départements limitrophes. Tous les ans entre 20 et 30 exploitants agricoles font appel à ses services pour valoriser le bois des haies. Les opérations réalisées vont des coupes (arbres de bordures, taillis mais très peu), aux élagages (intervention la plus demandée), à la remise en état de parcelles non exploitées.

Pour les opérations de coupes et d'élagage il utilise la pelle avec le sécateur ou la cisaille, pour les arbres de trop gros diamètre il fait faire la coupe par des bûcherons en sous-traitance. Ils ont possibilité aussi d'assurer la livraison des produits acquis de la transformation du bois des haies sur tout leur territoire d'activités, en Creuse ainsi que sur les départements limitrophes.

Le volume dépend des opérations réalisées et des essences présentes mais à peu près 100 mètres linéaires représentent entre 8 à 10 tonnes selon les cas de figures. Selon lui les haies sont moins rentables que le système forestier et reste plus compliqué d'exploitation en vue de la période réglementaire d'exploitation qui ne correspond pas toujours à la période favorable (pour le terrain). La réglementation en vigueur interdit la taille des arbres et des haies du 16 mars au 15 août et recommande de réaliser les travaux après le 30 septembre. Malgré la rentabilité moins forte et la réglementation peu adaptée à la réalité de terrain, la valorisation des haies est très intéressante car elle représente une grosse part de bois potentiellement valorisable sur notre territoire.

Les plaquettes peuvent être utilisées pour aussi bien pour des chaufferies que pour des particuliers, mais peuvent être aussi utilisées pour le paillage par des paysagistes. La demande est moins importante par rapport à la plaquette chauffage. La vente à des supermarchés se fait aussi, uniquement Briconaute à Guéret, mais ne représente que 0.1% du chiffre d'affaires.

Annexe 17. Témoignages CUMA 23

J'ai pris l'exemple de la CUMA car beaucoup d'agriculteurs travaillent en lien direct avec cette entreprise et elle participe à la gestion et la valorisation des haies en Creuse. Tout d'abord il convient de vous présenter ce qu'est une CUMA :c'est une coopérative d'utilisation de matériel agricole de droit français ayant pour objet de mettre à la disposition de ses adhérents du matériel agricole et des salariés.

En Creuse il existe une CUMA fédérale qui gère plusieurs départements, une CUMA départementale (dont fait partie mon interlocuteur), et environ 80 CUMA locales.

Dans le texte qui suit je vais parler au nom de la CUMA23. Elle possède pour la valorisation des haies une déchiqueteuse qui prend les branches n'excédant pas 40cm de diamètre et un retourneur d'andain pour les plantations.

Elle intervient sur tout le département de la Creuse auprès d'une centaine d'exploitations par an (entre 100 et 120 exploitations) mais peut étendre ses zones d'activité aux départements limitrophes notamment la Haute vienne et l'Indre. La Haute Vienne possède de très petites CUMA qui n'ont pas le matériel nécessaire et l'Indre n'en possède pas. La CUMA 23 possède 2 salariés qui interviennent auprès des agriculteurs dans la gestion de leurs systèmes agroforestiers. Ils valorisent aussi bien les branches que les haies, bosquets ou alignement d'arbres. Leurs types d'interventions vont du taillis à l'élagage. Si le produit est plus gros ils essaient de l'exploiter autrement pour le valoriser en bois de chauffage ou en menuiserie selon les cas de figure. Le transport n'est pas pris en charge par la CUMA elle reste à la charge de l'exploitant.

Le bois est valorisé à l'aide de la déchiqueteuse qui fabrique 2 sortes de plaquettes différentes par leurs tailles et font donc deux grilles différentes, les plus petites utiliser pour la litière et la plus grosse pour le chauffage.

Le co-président lui-même utilise des plaquettes pour un de ces bâtiments où son cheptel bovin est mis en stabulation, il fait 60m² et utilise les plaquettes en mélange paille/litière.

Outils d'aide à la gestion et à la valorisation des haies apportés aux agriculteurs en Creuse

La commande du sujet de rapport de stage exprimé par la Chambre d'Agriculture de la Creuse était le recensement des différents outils apportés aux agriculteurs pour la gestion et la valorisation de leurs haies. Les haies avec un maillage de 35 000 km de linéaires de haies en Creuse représentent un enjeu important pour le département. Les agriculteurs représentent 80% des gestionnaires directs des haies travaillé avec eux est essentiel pour le maintien du maillage. Mon rapport consistera en une analyse critique de chacun de ces outils avec une description, leurs fonctionnements et financements ainsi que les avantages et inconvénients dans le fonctionnement de ces outils puis les pistes d'amélioration possibles.

Mots-clés : haies, Chambre d'Agriculture de la Creuse, maille bocagères, enjeux, outils, gestion, valorisation, Plan de Gestion des Haies, formations, typologies, essences

